

#### La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

# du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral: www.equipement.cgt.fr

N° 1367 du 15 décembre 2010

Panes

#### **Sommaire**

		rages
1.	Agenda	2
2.	Infos brèves	2
3.	Communiqué presse fédéral : Episode neigeux	3
4.	Des propos inacceptables à l'égard de Météo-France	4
5.	Intempéries : La preuve de la nécessité des services publics	5
6.	Tract Fédéral pour le 15 décembre	6-7
7.	C.A.P. des I.P.E.F. : La CGT sera présente	8
8.	Compte rendu du C.T.P.M. du 29 novembre 2010	9-17
9.	Groupe d'échanges sur l'ingénierie aéroportuaire	18
10.	Contribution CGT sur RCEA	19-22
11.	Réunion du 1 <sup>er</sup> décembre sur la fusion catégorie B	23-24
12.	O.P.A. : réunion du 7 décembre O.S./A.D.F.	25-26
13.	Corps environnement : réunion du 8 décembre 2010	27-29
14.	U.F.E.: Projet de statut des personnels contractuels	30-37
15.	Demande d'audience à la ministre sur transfert à V.N.F.	38
16.	Demande d'audience sur les C.E.T.E.	39-40
17.	Communiqué C.G.TF.P. suite à la rencontre avec François BAROIN	41
18.	Composition du Cabinet au 10 décembre 2010	42





#### Mardi 14 décembre 2010 :

Journée nationale inter-syndicale de grève et de manifestations des OPA

#### Mardi 14 décembre 2010 :

O.S./MEDDTL sur le rapprochement des services départementaux de police environnementale

#### Mardi 14 décembre 2010 :

Bureau de l'UIT

#### Mardi 14 décembre 2010 :

C.C.A.S. du MEDDTL

#### Mardi 14 décembre 2010 :

Commission Exécutive de l'UGFF

#### Mercredi 15 décembre 2010 :

Journée d'action Européenne

#### Mercredi 15 décembre 2010 :

Secrétariat Fédéral

#### Mercredi 15 décembre 2010 :

C.C.H.S. du MEDDTL

#### Jeudi 16 décembre 2010 :

A.G. de la SCER de Montreuil

#### Jeudi 16 décembre 2010 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

#### Jeudi 16 décembre 2010 :

Réunion du groupe de travail fédéral sur la privatisation dans les DIR

#### Vendredi 17 décembre 2010 :

C.T.P.M.

#### Mardi 21 décembre 2010 :

Réunion du collectif fédéral mer élargi

#### Mardi 21 décembre 2010 :

Réunion fédérale des groupes de travail du CCHS



#### **INFOS BREVES**



#### LIVRET A

## Doit rester au service du financement du logement social et du développement de l'emploi

#### **Déclaration commune**

Déclaration de la Cgt et des fédérations des Activités Postales et des Télécommunications (FAPT), des syndicats du personnel de la Banque et de l'Assurance (FSPBA), des Finances et des Services Publics

Après la décision de la banalisation du Livret A décidée en 2009, sa collecte fait l'objet d'une forte pression des banques. Prenant prétexte de la baisse de 0,6 % à 0,5 % de la commission qu'elles perçoivent sur les sommes qu'elles collectent au titre du livret A, les directions des banques exercent actuellement un intense lobbying afin que le taux de centralisation des dépôts à la Caisse des dépôts et consignations soit le moins élevé possible. Alors que ce taux est actuellement d'environ 62 %, soit un niveau notoirement insuffisant pour garantir la croissance des prêts de la CDC, et que le gouvernement s'était engagé à le maintenir à 70 %, les banques revendiquent de l'abaisser à 50 % voire moins.



#### **MEDECINE DE VILLE**

#### Quand seront réglés les problèmes de dépassement d'honoraires et de désertification médicale ?

Le Président de la République a demandé à Mme Hubert, ancienne ministre de la Santé, de lui remettre un rapport pour redynamiser la médecine libérale. Les conclusions de ce rapport sont bien décevantes, se limitant pour ne pas fâcher certains lobbies à reprendre les anciennes recettes qui ont contribué à rendre l'accès aux soins plus difficile.

Les questions de la démographie médicale, des dépassements d'honoraires, de la désertification médicale dans les zones rurales, de la désaffectation des étudiants pour la médecine de premiers recours (médecine générale), de l'engorgement des services d'urgence la nuit et les week-ends nécessite de faire preuve d'audace et de courage.



#### RETRAITES COMPLEMENTAIRES La CGT signe la prorogation de l'AGFF

La CGT a décidé de signer l'accord de prorogation qui permet aux retraités de continuer de percevoir une retraite sans abattement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Dans le même temps, la CGT entend créer les conditions d'un nouvel accord sur les retraites complémentaires avant le 31 mars 2011 qui mette un terme à la baisse de rendement des régimes Arrco et Agirc, et revalorise la valeur de service du point sur la base de l'évolution du salaire moyen.

Elle entend gagner l'alignement par le haut des droits familiaux et conjugaux et renforcer le droit et l'accès à l'action sociale dans une période où le besoin de solidarité n'a jamais été aussi présent.



#### **EXCLUSION**

En 2010, en France, on meurt encore de froid!

Avec l'arrivée du grand froid dans tout le pays revient à la une des médias les questions de la grande pauvreté, des sans-abri et des associations caritatives qui essaient tant bien que mal de faire face. Au-delà des discours de posture des « nouveaux » ministres en charge de ces questions, c'est le bilan sans concession des politiques menées depuis de nombreuses années qui génèrent les situations d'exclusion dramatique que nous connaissons aujourd'hui.

suite sur: www.cgt.fr



#### FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

#### ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

 $E\ mail: \underline{fd.equipement@cgt.fr} - Site: \underline{www.equipement.cgt.fr}$ 

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **Episode neigeux:**

#### Carence manifeste des pouvoirs publics, il faut changer la donne!

Sans prendre en compte la gravité de l'alerte des services de Météo-France, le 8 décembre, le ministre de l'Intérieur s'est voulu rassurant auprès de l'opinion en déclarant qu'il n'y aurait pas de blocage de la circulation. Le 9 au matin, il lance un appel à la population, lui demandant de ne pas utiliser sa voiture!

Dès les premières chutes de neige, des événements graves sont intervenus avec des milliers de gens bloqués sur les routes y compris pendant la nuit. Apparaît le constat évident d'une part, de l'incapacité d'intervention des moyens opérationnels de déneigement et de retour au noir des chaussées ainsi que d'autre part, de la mobilisation illusoire au dernier moment de 5000 agents des forces de l'ordre.

A l'évidence, on voit les conséquences des politiques menées par ce gouvernement, de réduction continue et massive des effectifs et des moyens des services publics de l'Equipment comme d'ailleurs la fermeture annoncée de la moitié des centres départementaux de Météo-France.

Face à ce constat qui doit tous nous interpeller et en première lieu les pouvoirs publics, la CGT exige une nouvelle donne pour le développement et la reconquête des services publics contrairement aux choix budgétaires du projet de loi de finances 2011, et aux choix de maintenir les niches fiscales et de supprimer l'ISF.

Cela passe par l'arrêt immédiat des réductions des effectifs dans des secteurs aussi vitaux et à forte incidence économique. Observons que le coût de ces blocages est sans commune mesure avec les économies recherchées de façon dogmatique sur les emplois publics.

Cela passe aussi par une autre politique de transport public assurant effectivement les moyens de déplacement et que donc les routes soient déneigées pour le réseau bus mis hors circulation.

Ceci est significatif du désengagement de l'Etat et des conséquences des restructurations brutales intervenues (Décentralisation, Réforme de l'Etat, RGPP) qui ont conduit à la dégradation de son organisation sur les territoires et de sa capacité à prévenir et gérer les situations de crise et éviter que les usagers soient pris au piège. Le dialogue social doit être au cœur de la mobilisation de la viabilité hivernale des services de l'Equipement.

La CGT demande l'ouverture d'un débat public national pour sortir de cette situation avec l'objectif de réponse aux besoins ce qui suppose la reconquête des moyens publics pour assurer les missions d'intérêt général.





#### Des propos inacceptables à l'égard de météo-France!

L'UGFF et la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement CGT condamnent les propos inadmissibles du Premier ministre au sujet des intempéries du mercredi 7 décembre.

Non seulement l'Etat impose à Météo-France des réductions de budget et d'effectifs, des fermetures de nombreuses stations départementales, mais, de plus, il s'en prend et insulte les personnels de Météo-France et leur encadrement.

Les prévisions de Météo-France étaient bonnes, ce que confirment, avec la Sécurité civile, tous les organismes concernés.

Les structures locales encore existantes ont montré tout leur intérêt et donné satisfaction.

Le Premier ministre a cru pouvoir instrumentaliser les contraintes subies par les usagers de la route pour se défausser de ses propres responsabilités dans la fragilisation du service public. Il est quand même hallucinant que ceux qui revendiquent de priver de ses moyens la Fonction publique, soient ceux qui, de manière de surcroît infondée, vitupèrent contre les supposées difficultés d'intervention des services concernés.

Voudrait-on faire la place aux intérêts privés qui lorgnent sur les marchés de la météo ?

L'UGFF et la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement CGT expriment sa solidarité avec tous les personnels de Météo-France.

Montreuil, le 10 décembre 2010



#### Communiqué de la CGT

#### Intempéries : La preuve de la nécessité des Services Publics

La gestion par le gouvernement de l'épisode neigeux qui a paralysé l'Île de France mercredi et jeudi est à l'image de sa conception de l'ensemble des services publics : calamiteuse et irresponsable! De sous estimation de la situation en recherche de bouc émissaire, les déclarations gouvernementales démontrent une fois de plus le manque de vision concernant ce que doit être un Service Public.

Livrer à la vindicte populaire les services de Météo France en les accusant de s'être trompé dans les prévisions est proprement scandaleux : d'abord parce c'est un mensonge, ensuite parce que les agents de Météo France se battent depuis maintenant plusieurs années pour que leurs missions ne soient pas abandonnées, particulièrement les services de proximité qui ont fait la preuve de leur efficacité d'ailleurs reconnue et appréciée par les collectivités locales dans la période.

Pour la Cgt, le gouvernement doit prendre la mesure des enjeux : de tempêtes en inondations, de chute de neige en glissement de terrain, la multiplication des « évènements extrêmes » liée au changement climatique nécessite une organisation et des moyens alloués aux services publics permettant de remplir leur rôle et d'éviter ce type de paralysie, lourde de conséquences pour les salariés et l'ensemble de l'économie.

Comme la Cgt ne cesse de l'affirmer, les politiques de démantèlement des services publics au travers notamment de la Révision Générale des Politiques Publiques, rendent difficiles voire dangereuses les conditions de travail et de vie de chaque salarié, de leur famille.

A quoi a-t-on assisté mercredi ? Des routes impraticables faute d'engins en capacité de les déblayées, des services hospitaliers engorgés faute de moyens suffisants, des transports en commun submergés et eux même empêchés de fonctionner, des forces de l'ordre incapables d'intervenir correctement faute d'effectifs ...

A l'inverse, les agents publics, quels qu'ils soient, ont fait preuve d'une responsabilité et d'une réactivité exceptionnelle! Dans les crèches, dans les écoles, dans les collectivités, ils se sont organisés pour éviter des situations dramatiques. Cet investissement sera-t-il toujours possible demain quand les services fonctionneront à effectifs réduits ou quand les collectivités territoriales seront obligées de renoncer à toute intervention par défaut de financement ou limitation des compétences comme le laisse craindre la réforme des collectivités territoriales? Est il juste que l'intérêt, la sécurité de tous repose sur l'engagement et la bonne volonté d'agents, pourtant souvent dépeints comme d'horribles nantis? Combien de crises faudra t-il pour que l'on convienne enfin de l'absurdité et de la dangerosité de toutes ces réformes?

Pour la Cgt, il est temps au contraire de prendre la mesure des besoins pour chaque salarié, chaque citoyen, l'économie toute entière : investir dans un Service Public de qualité, c'est crée les conditions d'un développement équilibré, harmonieux, bref humain et durable! Cela nécessite aussi une réforme des financements publics et de la fiscalité, au service du progrès social.



## Le 15 décembre : Nouvelle journée d'action à l'appel de la Confédération européenne des syndicats!

La journée du 15 décembre, veille du Conseil européen, sera, au plan européen et interprofessionnel, une journée d'action unitaire pour protester contre les politiques d'austérité et exiger d'autres réponses à la crise. Les agents de la Fonction publique de l'Etat sont pleinement concernés par cette mobilisation.

Répondant aux injonctions des Marchés Financiers et des Agences de notation, la plupart des gouvernements-des pays de l'Union Européenne ont engagé des plans d'austérité sans précédent.

Orchestrées par la Commission Européenne, ces mesures visent à faire revenir à marche forcée les budgets des États membres, sous la barre des 3 % de déficit et, d'ici 2014, à ramener l'endettement public de chaque État, sous le plafond de 60 % de leur PIB.

Les recettes appliquées sont partout les mêmes: gel ou réduction des salaires, affaiblissement de tous les mécanismes de protection sociale, allongement de l'âge de départ à la retraite et baisse des pensions, déréglementation du travail, recul considérable de l'intervention publique. Dans ce cadre, les Fonctions publiques et les services publics sont au cœur de la cible avec plus d'1 million de suppressions d'emplois publics programmées sur 3 ans, et l'abandon ou la privatisation nombreuses missions.

Dans le même temps, les profits des entreprises et des banques ont repris leur course folle accentuant encore les inégalités dans le partage des richesses qui sont à l'origine de la crise de 2008. Pour les libéraux qui gouvernent l'Europe, il s'agit de faire payer brutalement, aux populations de tous les pays Européens, le prix de cette crise.

En France, le gouvernement SARKOZY – FILLON – applique de façon zélée cette politique :

réforme des retraites, suppressions de plus de 130.000 emplois en quatre ans dans la Fonction publique de l'Etat, remise en cause des statuts, RGPP et réorganisation territoriale... sont autant d'application à notre pays du plan d'austérité Européen.

Le PLF 2011, en discussion au Parlement et qui prévoit le gel des salaires des fonctionnaires programmé sur trois ans et plus de 130.000 suppressions nouvelles d'emplois, va encore aggraver cette dérive.

De partout, la colère s'exprime contre ces politiques régressives en matière sociale, porteuses de lourds dangers pour la croissance et pour l'emploi.

Après les Pays baltes, la Roumanie, la Grèce, la France, l'Espagne.... ce sont le Portugal et l'Irlande qui viennent de connaitre des mobilisations sans précédent depuis 50 ans. Il s'agit aujourd'hui, de faire converger les mobilisations pour peser de façon décisive sur les choix politiques et imposer d'autres orientations pour une Europe au service des peuples et non des marchés.

Après la plus importante Euromanifestation de l'histoire du syndicalisme Européen qui s'est déroulée à Bruxelles le 29 septembre dernier, la confédération Européenne des Syndicats a décidé d'une nouvelle action le 15 décembre prochain pour dire « NON à l'austérité, priorité à l'emploi et à la croissance en Europe ».

L'UGFF-CGT a déposé un préavis de grève pour cette journée de mobilisation.

Carte de France des mobilisations : http://www.carte.cgt.fr

#### 4850 milliard d'€

C'est le montant déjà consacré en Europe pour soutenir le système bancaire et cette somme ne cesse d'être abondée. Ce sont autant de milliards que paient les populations européennes pour financer l'ardoise de la crise!

De nombreuses initiatives sont déjà programmées en France, en Belgique, en Grèce, au Luxembourg, en Hongrie, en Italie...

Carte européenne des actions : http://www.etuc.org/r/1604

#### Les peuples ne restent pas sans voix!

#### Les résistances s'organisent dans de nombreux pays :

- La France contre la réforme de retraites,
- La Grèce et ses manifestations de masse,
- Les étudiants en Italie à l'assaut de la Tour de Pise,
- La grève générale en Espagne,
- Les étudiants et fonctionnaires nombreux dans les rues en Grande-Bretagne,
- Le Portugal paralysé par une grève historique
- Les Irlandais disent « STOP » aux profits pour les uns et à l'austérité pour les autres,

#### ...La liste est longue et s'allonge chaque jour...

De nouvelles mobilisations sont déjà programmées comme en Espagne le 18 décembre où les syndicats préparent une nouvelle grève générale.

Dossier complet sur : www.equipement.cgt.fr

Faisons résonner dans toute l'Europe, nos revendications contre l'austérité et pour une autre répartition des richesses au service du développement humain, des salaires, de l'emploi et des retraites.

Pour refuser l'austérité et imposer d'autres choix

Le 15 décembre, ça bouge dans toute l'Europe!

Pour que leur engagement soit le plus efficace et pérenne, plusieurs milliers de salariés ont choisi, dans le cadre de leur mobilisation pour les retraites, de se syndiquer et de rejoindre la CGT. Pour vous défendre, faire prévaloir la justice sociale, nous vous invitons à envisager, à votre tour, votre adhésion à la CGT.

## Rullatin de syndicalisation

Dulletiii de Sylidicalisation				
Je souhaite :	□ prendre contact	□ me syndiquer		
Nom – Prénom :				
Adresse :				
Service ou établisse	ement :			
Téléphone :		_E-mail :		
ı		ant-e Cgt ou à retourner à : ement – Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cec		



#### FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

#### ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

 $E\ mail: \underline{fd.equipement@cgt.fr} - Site: \underline{www.equipement.cgt.fr}$ 

### Election des Ingénieurs des Ponts des Eaux et Forêts (IPEF) le 7 décembre 2010 :

#### La CGT sera présente à la CAP du nouveau corps constitué

L'encadrement supérieur technique des ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture était appelé à élire ses représentants à la CAP du corps. Le corps des IPEF résulte de la fusion du corps des Ingénieurs de Ponts et Chaussées et de celui des ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

Cette élection intervient alors même que ces services ont connu de lourdes restructurations dans le cadre de la RGPP. De nombreux emplois ont été supprimés. Trop souvent, les ingénieurs ont été mis à l'écart des processus de décisions et malmenés (pression des objectifs, stress permanent, ...). Les missions d'ingénierie publique sont mises à mal voire supprimées. Certains ingénieurs ont dû exercer une mobilité non désirée.

La CGT, première organisation syndicale au ministère de l'Ecologie se présentait à ces élections aux côtés de la FSU, premier syndicat au ministère de l'Agriculture avec un objectif partagé de défense et de reconquête du service public.

Certes, l'organisation professionnelle UNIPEF bénéficiant d'un soutien actif des autorités ministérielles reste dominante avec un peu plus de 60% des voix.

La liste CGT-FSU progresse fortement et obtient avec 13, 2% des voix un élu à la CAP. Elle est reconnue par les IPEF comme représentative.

Ce vote exprime des revendications pour une réorientation de l'action publique avec des ingénieurs au service de l'intérêt général et une revalorisation de leur rôle.

Il porte aussi la revendication de l'intégration des primes dans le calcul des retraites.

La CGT y trouve de solides motifs de confiance et une responsabilité pour développer son action avec l'encadrement supérieur. Elle y voit un encouragement à ses démarches revendicatives unitaires.

Montreuil, le 10 décembre 2010



#### FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

#### ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : <u>fd.equipement@cgt.fr</u> - Site : <u>www.equipement.cgt.fr</u>

#### Compte rendu du CTPM du 29 novembre 2010

#### 1) Interventions liminaires et Réponses du secréta ire général

La CGT a rappelé l'opposition déterminée et unie des organisations syndicales à la réforme des retraites promulguée le 10 novembre. Ni les OS, ni le pays, ne vont accepter cette réforme injuste. La mobilisation et les échéances à venir imposeront, comme dans d'autres pays européens, que nos propositions soient débattues, pour un financement de la retraite par répartition, contre les dégâts de la retraite par capitalisation, et pour la justice et le progrès social.

Dix demandes sont portées ce jour par la CGT au CTPM. Elles correspondent le plus souvent à des demandes intersyndicales et appellent des réponses précises. Le cycle d'élections du 19 octobre (DDT et DDTM, CAP Adjoints Administratifs et Dessinateurs, CTP des 3 nouvelles DR Ile-de-France) et du 25 novembre (DIRM), en dépit de graves insuffisances d'organisation matérielles, témoigne d'une forte participation des personnels et place la CGT largement en tête (Voir déclaration jointe).

La FNEE-CGT remercie les personnels de leur confiance renouvelée et exigeante. Les réponses que nous voulons de l'administration et de la ministre, qui ne s'est pas libérée pour présider ce CTPM, sont indispensables.

En réponse, le secrétaire général, M. MONTEILS, donne les éléments suivants (selon la dizaine de points soulevés par la CGT dans sa déclaration).

#### 1 - Conséquences du remaniement ministériel sur l'organisation des services

Il convient de distinguer trois niveaux : le décret d'intitulé des ministres composant le gouvernement (décret du 14 novembre), le décret des attributions ministérielles (décret n°2010-1443 du 25 novembre pour le MEDDTL adopté en conseil des ministres du 24 novembre, comme pour les autres décrets d'attribution) et les modifications éventuelles du décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation du ministère. Ainsi la Mer, "oubliée" dans l'intitulé du ministre, figure bien parmi les attributions listées au décret du 25 novembre (art 1°VI) comme l'a demandé la CGT. Au demeurant ce dernier décret stipule bien que le ministre a autorité sur les services mentionnés dans le décret du 9 juillet 2008.

S'agissant de la formule de l'autorité conjointe sur la DGEC (MEDDTL et ministre chargé de l'économie des finances et de l'industrie) et sur la DSCR (MEDDTL et ministre chargé de l'intérieur), la question est posée de savoir s'il convient de modifier le décret d'organisation de 2008. Le SG indique que les échanges avec les deux autres SG de ces deux ministères montrent une volonté commune de stabililité des services. "Sa position de départ" dans les discussions interministérielles sera de maintenir l'organisation actuelle. Mais il pense que cela sera plus facile pour la DGEC, que pour la sécurité routière et l'éducation routières... En matière d'énergie et de sûreté nucléaire, la lecture du SG des décrets d'attribution du 25 novembre le conduise à affirmer qu'il n'y a rien à changer pour les compétences et l'organisation concrète des services de centrale ou de services déconcentrés.

Pour les compétences et l'organisation des DREAL, il n'y a pas de raison de bouger quoique ce soit en raison des décrets du 25 novembre sur les attributions des ministres. S'agissant des DDT ou DDTM, et des DDI en général, elles sont interministérielles. Pour la sécurité routière, la modularité des organigrammes laissés au préfet pour les compétences des DDI perdure : il n'y a pas non plus de raison de bouger.

On notera qu'il n'y a pas de réponse de fond aux arguments de la CGT sur l'incohérence à attribuer la DSCR à une autorité conjointe de deux ministres (pour la pub sécuritaire d'un ministre "si proche du président"), alors que sa dimension interministérielle et intégrée préexistait. Ni non plus sur les croisements et le flou des timbres ministériels sur l'énergie, secteur en pleine tourmente de libéralisation du tout marché, énergie renouvelable ou non...

En tout état de cause, la CGT prend bonne note de la volonté du secrétaire général de rechercher la stabilité des services et des personnels, dont nous avons dit qu'ils ne sont pas des pions. Mais nous demandons que la Ministre et son cabinet garantissent ce résultat.

#### 2 - Intégration des personnels de l'ISTED menacés de licenciement

Après les propositions de postes et de fonctions, nous entrons dans la phase concrète des propositions précises de contrats à chacun des 12 agents. Le SG suit de très près cette affaire et déclare être bien conscient de l'urgence, pour éviter les effets du licenciement en fin d'année.

#### 3 - RST et CETE

L'évolution du RST est un sujet complexe. Le système de polarisation se développe, mais il faut veiller à préserver l'équilibre entre les réponses territoriales de chaque CETE et la valeur ajoutée thématique des activités.

#### 4 - Devenir et moyens des services navigations et relations avec VNF

La ministre et son cabinet devront se positionner sur les moyens d'accroître les interventions pour les voies navigables, comme sur le devenir des services. Le précédent directeur de cabinet voulait le transfert de la propriété d'une partie des VN et des personnels à VNF et le ministre tenait à un dialogue social approfondi sur le sujet. Ce dialogue doit se poursuivre, en notant que vos trois organisations (CGT,CFDT,FO) sont opposées aux transferts. Le SG assure que la ministre devra donner sa position à la DGITM et aux OS pour que la concertation se poursuive.

#### 5 - Création éventuelle d'une Agence de la Nature

C'est un sujet très ouvert et la ministre et son cabinet devront arrêter une orientation à discuter. Au CNDDGE du 29 septembre, la secrétaire d'Etat à l'écologie avait indiqué l'abandon d'une hypothèse de fusion des établissements concernés. Mais demeure un problème de pilotage qui doit s'améliorer, comme la coopération sur des thèmes communs.

#### 6 - Contractuels Agences de l'eau, ONEMA et ONCFS

Le dossier comprenant plusieurs textes (décrets et arrêtés) a été transmis en interministériel (Budget et Fonction publique).

#### 7 - Revalorisation des ATE et TE

Le groupe de travail avec les OS est convoqué le 8 décembre et la DRH fera des propositions.

#### 8 - Reconnaissance statutaire de la Pénibilité

Les suites de ce chantier seront à l'ordre du jour du prochain CTPM (17 décembre).

#### 9 - Transfert des Parcs et des OPA

Les retards pris pour traiter ce dossier correctement vis à vis des personnels, selon les échéances prévues par la loi de transfert et la circulaire du SG, sont effectivement de notre responsabilité. Des réunion interministérielles ont eu lieu, même si tous les arbitrages ne sont pas encore disponibles. Pour la table ronde avec ADF, les 3 OS et les deux ministères chargés de l'écologie et de l'intérieur, notre disponibilité est entière, "la date de l'ADF sera la mienne". Nous connaissons l'urgence. Sur les textes nécessaires aux droits et garanties des agents OPA en MAD, il faut nous rencontrer très vite. S'agissant de la revalorisation du pied de corps, elle intervient bien sur la paie de novembre.

#### 10 - Crédits d'entretien des routes nationales, viabilité hivernale, cadrage national

La baisse de ces crédits correspond à l'interruption des consommations des crédits du plan de relance qui est terminé. Nous revenons en 2011 au niveau des crédits des années 2007 ou 2008.

S'agissant de déneigement pour garantir la viabilité hivernale, les interventions en séance du DGITM et du DIR Nord veulent démontrer que pour les 2 X 2 voies, la priorité donnée à la voie de droite dans les 4 H, puis à la voie de gauche dans les 8 H, correspondent "aux pratiques d'autres pays" et ne dégradent pas la sécurité des usagers et la qualité de service. Le secrétaire général fait part de son inexpérience sur ce point et admet que les pistes possibles du groupe de travail " sur le travail isolé ", notamment le passage à deux engins en tandem, côte à côte, ou simultané, ne doivent pas être

invalidées par les consignes et pratiques des DIR.

S'agissant de la remise en discussion du cadrage national des DIR, de la revalorisation du régime indemnitaire de l'exploitation, comme de l'application du protocole "primes" à tous les agents des corps concernés, le SG assure qu'il va regarder ce dossier pour réponse.

#### 11 - Fusion de corps

A la demande du SG, la DRH indique que le calendrier de réalisation des projets de fusion serait décalé : B technique ,2012 au lieu de 2011, puis A technique. Pour le B administratif, une réunion est prévue le 21 décembre prochain et le cas des agents des affaires maritimes fera l'objet d'une réunion avant Noël. Le SG précise que c'est à sa demande que l'examen de l'extension de certains corps dans les projets de fusion en développement doit être discuté.

#### 2) Décret sur l'organisation des missions et servi ces en Outre-Mer

Le projet de décret vise l'ensemble de la réorganisation des services et missions de l'Etat dans les régions et départements d'outre-mer, à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Il est strictement conforme à la circulaire du Premier ministre sur le projet d'organisation.

Pour les compétences du MEDDTL et relevant de celui-ci, sont instituées à compter du 1° janvier 2011, sous l'autorité des préfets : des DEAL (directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement –art 4 et 5-), par fusion des DDE, DIREN, DRIRE –sauf missions développement industriel et métrologie- et parties de services DDAF chargées des missions eau, chasse, pêche eau douce. Ainsi que des DM (directions de la mer – art 14, 15 et 16) relevant du ministre chargé de la mer (MEDDTL) et mises à disposition du ministre chargée de la pêche maritime.

Avec une particularité à Saint-Pierre-et Miquelon: création d'une DTAM (direction des territoires, de l'alimentation et de la mer) par fusion de la DDE, DDAF et du service affaires maritimes (art 17 et 18), aux côtés d'une DCSTEM (cohésion sociale, travail, emploi, population)chargée notamment des fonctions sociales du logement.

La CGT a dénoncé le contexte et les conditions de ces réorganisations : les retards pris dans l'application des protocoles signés par les préfets sur le pouvoir d'achat en Outre-Mer, ainsi que sur les droits à la mobilité en Outre-Mer, sur la priorité à la formation... S'agissant du projet de décret, il s'avère qu'il n'y a aucune marge de discussion, en dépit d'incohérences, alors même que notre CTP ne dispose d'aucun avis des collectivités territoriales concernées qui viennent d'être saisies du projet. Sur place, alors que 2300 agents sont concernés, tout se passe avec les directeurs comme si cela était déjà paru au JO, alors que le texte en projet est en consultation : cela en dit long sur le rôle et la considération donnés aux CTP et aux collectivités territoriales par le gouvernement. S'agissant de prépositionnement des agents, les voeux des agents doivent être respectés, et le recours à la loi de mobilité dite de réorientation professionnelle clairement exclu. Enfin les critères de la prime de restructuration servie aux agents dans l'hexagone ne peuvent convenir pour l'Outre-Mer : tous les agents doivent en bénéficier.

En réponse le SG assure que les désaccords sur les propositions de positionnement se limitent à une dizaine liée à l'affectation à la plate-forme CHORUS, que les CAP seront saisis des désaccords persistants sur les voeux successifs des agents. Il précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'appliquer le dispositif de réorientation professionnelle de la loi mobilité, et n'entend pas laisser un seul agent en échec dans cette réorganisation. S'agissant des critères d'attribution de la prime de restructuration, il parait difficile de les modifier ou de ne pas en tenir compte.

Vote sur le projet- Toutes les OS : contre. Administration : pour.

#### 3) Décret sur le Conseil de santé des gens de mer

Le projet présenté vise la suppression des deux échelons actuels, commissions spéciales de visite des marins et conseil supérieur de santé au sein de l'ENIM. S'y substituerait un Conseil de santé des gens de mer auprès du service du contrôle médical de l'ENIM, composé exclusivement de médecins, selon les dispositions des codes de la santé publique et de la sécurité sociale. Les dossiers des marins continueraient d'être instruits pas les DDTM pour le compte de l'ENIM, et l'administration estime que cette réforme aura un impact limité, réduit à la suppression de 10 réunions/an des commissions spéciales de visite.

La CGT relève que ce texte devrait faire l'objet d'un avis préalable du CTP de l'ENIM et demande que son examen au CTPM soit ainsi reporté. Sur le fond, la CGT s'étonne de la disparition du représentant des marins dans le conseil, et propose en outre qu'un bilan annuel des activités du conseil soit présenté aux instances de l'ENIM. Le conseil doit également participer au respect et à l'évolution des règles internationales de prévention et protection de la santé des marins dans le cadre de l'OIT ou de l'OMI.

**En réponse,** le secrétaire général souscrit aux deux propositions de fond de la CGT. Il accède également à la demande de report, le CTP de l'ENIM devant émettre un avis préalable. En revanche, sur la disparition de la représentation des marins au conseilde santé, l'administration la justifie par la déontologie générale du secret médical et des décisions de sécurité sociale. **Avis reporté.** 

#### 4°) Décret portant modification du statut des IPCSR

Le projet présenté vise la transposition de la directive 2006/126/CE relative au statut des inspecteurs du permis de conduire, en modifiant le statut des IPCSR (décret n° 87-997 du 10 décembre 1987). Les modifications portent sur les points suivants, en allant parfois au delà des seules exigences de transposition du droit communautaire : conditions sur le recrutement dans le corps (art 5), impact sur la formation initiale (art 7 et 10), sur la formation continue (art 12 et 13), et sur le dispositif d'évaluation des IPCSR en fonctions. Le texte doit être publié avant le 19 janvier 2011, ses dipositions étant applicables en janvier 2013 pour tous les IPCSR, sauf les règles d'habilitation à faire passer des permis autres que A et B qui ne s'appliqueront qu'aux IPCSR recrutés après janvier 2013.

La CGT dénonce les conditions précipitées des concertations menées avec les OS depuis septembre alors que la directive est de 2006 et l'échéance de janvier 2011 bien connue... Le désaccord porte sur l'exigence imposée de détention du permis A (moto) préalable au concours de recrutement des inspecteurs. Les arguments à l'encontre de cet ajout ne manquent pas : cette condition n'est pas communautaire et imposée par l'administration, elle limiterait le vivier de recrutements, serait discriminatoire vis à vis des femmes (10 % seulement des détenteurs du permis moto sont des femmes), permettrait à l'administration de se dispenser d'assurer la formation au permis moto dans le cadre de la formation initiale post-concours, comme c'est le cas actuellement, et de renvoyer aux motoécoles aux frais des postulants, et enfin elle freinerait les détachements... Enfin l'attribution au ministre de l'intérieur de la compétence "sécurité et éducation routière" par le décret du 25 novembre est inacceptable pour les agents, même si l'on nous parle d'autorité conjointe (Voir point 1 ci-dessus). Pour ces raisons, la CGT votera contre ce texte. La CFDT partage ces arguments; mais UNSA et FO se déclarent satisfaits du texte en évoquant un consensus avec l'administration et en minimisant ses effets discriminatoires s'agissant de l'exigence préalable du permis moto.

Vote sur le projet : 9 contre (CGT 7 voix; CFDT 2 voix); 21 pour (administration 15 voix et UNSA-FO 6 voix).

#### 5) Guichet unique du RIF

Le projet de décret vise à rattacher le guichet unique du Registre International Français (RIF) des navires à la DAM (direction des affaires maritimes), la centralisation de l'instruction demeurant réalisée à Marseille par la DDTM avec un effectif de 3 A et 1 B.

La CGT rappelle son opposition au décret de 2006 instituant le RIF, qui a instauré le moins-disant social et fiscal dans des conditions d'un autre âge. Et ce à l'opposé des exigence du développement durable de la filière maritime comme des engagements postérieurs du Grenelle de la Mer. FO et CFDT adhèrent à ces arguments et sont opposées au RIF. L'Administration n'y répond pas.

**Vote sur le projet** : toutes les OS contre, administration : pour.

#### Déclaration liminaire de la CGT

1- Nous n'allons pas développer longuement les raisons de notre refus de la réforme des retraites promulguée le 10 novembre. Cette réforme est basée sur les revendications du MEDEF, du marché libre de l'assurance privée avec de fantastiques perspectives de croissance pour les produits de retraites par capitalisation. Cette réforme est injuste. Elle est conforme aux orientations sur les retraites, non discutées par les partenaires sociaux, de la Commission européenne, du FMI, et des marchés financiers.

Cette réforme est contraire au programme du quinquennat de Nicolas Sarkozy, candidat élu en 2007 avec des engagements je cite, de ne pas toucher au droit à la retraite à 60 ans, d'améliorer le pouvoir d'achat des retraités et de rétablir la valeur travail. Trois engagements non respectés, parmi d'autres... Cette réforme ne résulte pas d'une négociation avec les partenaires sociaux, ni d'un accord entre gouvernement et certaines confédérations.

Le gouvernement s'est heurté à un refus unanime des organisations syndicales, et à l'opposition de 70 % de l'opinion publique, malgré les millions d'euros de campagne de propagande gouvernementale sur fonds publics. Le mouvement social de résistances et de luttes qui s'est levé, laisse beaucoup de traces. Il ne va pas capituler vis à vis d'une réforme, dont les décrets et premières mesures d'application vont entrer en vigueur pour juillet 2011, avec des problèmes majeurs de financement non résolus. (D'ailleurs les publicités pour inciter les salariés à acheter de la retraite par capitalisation repartent de plus belle et sont un pied de nez à l'affirmation législative de l'attachement de la Nation au financement par le régime de répartition. Et des échéances à venir dans les 2 ans comme la création d'une caisse de retraites des fonctionnaires, avec un rapport du gouvernement au Parlement sur l'abolition possible du code des pensions, ou encore la discussion d'un régime de retraite à points dit notionnel. Oui il faut une autre réforme pour garantir le financement de la répartition, la solidarité entre générations.)

Nos propositions d'augmentation des recettes n'ont pas été débattues avec le MEDEF et le gouvernement : elles le seront, car le pays n'accepte pas que l'effort repose à 90 % sur les salariés, sur la généralisation des décotes, la diminution programmée du montant des retraites pour les femmes notamment et pour tous ceux qui n'auront pas des carrières complètes...

- 2- Emplois, salaires, retraites, services publics: tout se tient, car le partage de la valeur ajoutée s'est dégradée fortement ces vingt dernières années au détriment des salaires directs et différés (la retraite), au bénéfice des profits improductifs, comme l'établissent l'INSEE et Eurostat. Ce mouvement est solidaire, public/privé et inter générationnel, exceptionnel par sa durée et ses formes, c'est un mouvement de masse, qui veille à l'unité syndicale, malgré toutes les tentatives de divisions. Le 15 décembre prochain en Europe, nous serons dans l'action contre la baisse de l'emploi, la super austérité, le recul des services publics, du pouvoir d'achat des salaires. La France n'est pas une exception, avec les actions syndicales de grande ampleur menées dans la plupart des pays de l'UE.
- 3- Au Ministère cette unité des organisations syndicales, recherchée par la CGT, a été appréciée par les personnels. Ainsi les résultats aux élections du 19 octobre des CTP des DDT et DDTM, 31 101 inscrits et une participation de 71,55 %, ont donné 33 % à la CGT, suivie par FO (25 %), UNSA (18, 9 %), CFDT (13, 8 %), FSU (3,4 %) et Solidaires (3, 1 %). Aux élections des CAP d'adjoints administratifs, 11 249 inscrits, la CGT obtient 39, 35 % des voix, à celles des dessinateurs, 1991 inscrits, la CGT réalise 51, 2 % des voix. Aux élections des nouveaux CTP des 3 directions régionales franciliennes, la CGT obtient 41, 9 % à la DRIEA (2301 inscrits), la liste CGT-FSU 36, 52 % à la DRIHL (415 inscrits), et la liste CGT-FSU-Solidaires 15, 5 % à la DRIEE (408 inscrits). Aux élections des CTP des 4 nouvelles DIRM le 25 novembre, la CGT obtient 51, 35 % des voix et 24 sièges sur 40 avec une participation de 77, 56 % des 1355 inscrits.

La CGT remercie les personnels du mandat ainsi confié. A ce sujet, les difficultés rencontrées pour l'organisation matérielle des élections tenues en 2010, puis pour le dépouillement des résultats, ont fait l'objet de vives critiques des toutes les OS. Les moyens humains consacrés à ces élections, l'engagement des responsables hiérarchiques dans les services, la publication des listes d'électeurs, la méconnaissance dans certains cas des règles élémentaires des élections professionnelles, nous conduisent à vous demander d'améliorer considérablement les performances et moyens des services de GRH pour les élections du 20 octobre 2011, en commençant sans délai par la connaissance du corps électoral du CT ministériel selon la loi sur le dialogue social dans la fonction publique.

4- Transition trouvée pour clarifier les compétences du ministre, celles des services et de leur organisation, qui sont deux choses relativement différentes, après l'épisode du remaniement gouvernemental pensé en haut lieu pendant 5 mois et intervenue il y a quinze jours...

La CGT a saisi la ministre le 16 novembre en demandant que l'oubli de la mer dans l'intitulé de la liste des ministres soit réparé sans délai par le décret d'attribution du MEDDTL. « Pas de mère orpheline » demandent les personnels qui sont oubliés, alors que la multiplicité des fonctions, avec des diminutions de moyens, et la cohérence indispensable à l'application du Grenelle Mer appellent une forte intervention de l'Etat. Le décret d'attribution du 25 novembre adopté en conseil des ministres apporte les précisions nécessaires sur les compétences maritimes et nous vous en donnons acte.

Mais sur les questions énergétiques, sur la sûreté nucléaire, les choses sont moins claires vis-àvis du ministre délégué chargé de l'industrie... Sur la délégation à la sécurité et à la circulation routières, le décret du 25 novembre comporte également des reculs et dangers. La CGT rappelle son attachement, celui des personnels et de tous les experts, à une approche globale et intégrée des missions publiques de sécurité des infrastructures, d'éducation et de circulation routières. Or la formule de l'autorité conjointe des ministres de l'écologie et de l'intérieur sur la DSCR de l'article 2- I 3° est redoutable.

En effet l'article 1°-III du même décret dispose pourtant que le ministre de l'écologie élabore et met en œuvre les politiques de sécurité des infrastructures routières et de réglementation technique des véhicules. Le double timbre sera-t-il exigé pour toutes les activités? Le décret du 9 juillet 2008, qui est visé par le décret du 25 novembre, organise déjà la coexistence d'un délégué interministériel et d'une DSCR. Le décret du 25 novembre relatif au attributions du ministre chargé de l'intérieur dispose, que les missions de sécurité, de permis et d'éducation routières relèvent désormais de l'intérieur et le fil info du 26 novembre assure qu'il faudra revoir le décret de juillet 2008 organisant le MEEDDM.

Les personnels de la DSCR ou de la DGEC ne sont pas des pions que l'on déplace tous les ans, leur gestion doit être pérenne, comme les programmes budgétaires prévus aux lois de Finances. Sur le fond, la CGT dénonce un double recul: manipulation du thème de la sécurité routière avec la baisse historique pour 2011 des crédits d'entretien de sécurité des routes nationales existantes et l'attribution à M. Hortefeux du thème de la sécurité routière. Manipulation du thème de l'énergie durable et de la sûreté nucléaire: accélération de la déréglementation libérale de toutes les composantes de la production à la distribution de toutes les énergies, hausse sans précédent des prix pour les usagers avec la loi NOME, interrogation sur le niveau de sûreté des installations nucléaires, par le sous-investissement et la sous-traitance sur les réacteurs existants, par les dégâts de la concurrence et de la compétition sur la qualité des investissements de réacteurs de nouvelle génération. L'Autorité de sûreté nucléaire va t-elle à son tour être manipulée? Les directeurs de DREAL, délégués de l'ASN en région, vont-ils intervenir sur ces questions avec un quatre timbres préalables aux influences contradictoires (ASN, ministères des finances et de l'industrie, de l'écologie, de la santé et du travail... Et des préfets de région aux ordres). Ou bien se taire par peur de confusion ou manque de confiance?

La République comporte ses obligations et ses devoirs, et l'organisation quotidienne des services ne peut relever des luttes et guerres d'influences de quelques uns, surfant sur le tout sécuritaire à coup de dizaine de modifications législatives affichées par an, au détriment de l'intérêt général et de la cohérence des politiques menées par les services dans tout le pays. Nous refusons que le décret de 2008 soit modifié tous les 6 mois, la dernière endate étant juillet 2010! Nous y reviendrons dans un point demandé à l'ordre du jour sur compétences, organisation des services, emplois et PLF 2011, à l'issue du remaniement ministériel.

La CGT a demandé et obtenu votre engagement le 7 octobre dernier pour reclasser les 12 salariés de l'ISTED, menacés de licenciement. Nous vous donnons acte des postes proposés depuis pour huit d'entre eux au ministère et l'un aux affaires étrangères. Mais, à ce jour, les agents n'ont pas connaissance de propositions de contrats avec des rémunérations... Nous vous remercions de mener à bien toutes les intégrations pour le 15 décembre, car nous savons, vous comme nous, que les agents ne doivent en aucun cas se retrouver au chômage pour la fin d'année, terme actuel de leur licenciement.

#### D'autres demandes appellent également des réponses devant ce CTPM.

- 5- La lettre intersyndicale du 15 novembre CGT, FO, CFDT, syndicats représentatifs des personnels des voies navigables, demandent à la ministre l'organisation de la discussion des moyens pour la gestion et le développement des investissements de tous types sur les VN. Et nos trois organisations refusent le transfert à VNF de la propriété du domaine public fluvial et des personnels des services navigation. Jean-Louis Borloo affirmait que le devenir des SN nécessitait un consensus. Alors ?
- 6- La lettre intersyndicale CGT et 5 autres OS du ministère et de ses établissements publics, demande le 16 novembre à la ministre qu'elle tienne l'engagement de son prédécesseur pour les suites à donner au chantier de la reconnaissance statutaire de la pénibilité. La CGT a demandé ce point à l'ordre du jour de ce CTPM. Le Premier ministre est saisi depuis des mois par le ministère. Alors ?
- 7- Cette lettre demande également que cessent les privatisations des missions, les réorganisations de services ou établissements. A cet égard, l'opportunité de créer une Agence nature, les suites à donner au rapport Badré, exigent clarification et une concertation très sérieuse. Nous refusons l'opération de transfert des effectifs biodiversité des DREAL vers la nébuleuse Agence, de redéploiement/réduction de moyens humains entre établissements publics de la biodiversité, comme cela a commencé dans les Parcs Nationaux. RGPP ou respect des engagements biodiversité du Grenelle ? Avec des objectifs pour 2012 et 2013, des moyens financiers Etat à augmenter d'ici 2013, également inscrits dans la loi Grenelle : il faut choisir. Téléscopage des mesures RGPP 148, 154 (fusion des SD ONEMA/ONCFS et mutualisation de moyens Agences de l'eau/ONEMA), avec le regroupement éventuel Agence Nature mentionné au 4° CMPP du 30 juin dernier... La CGT a saisi la ministre le 9 novembre. Alors ?

Quant à l'amélioration et extension du statut des contractuels Agences de l'eau à l'ONCFS, à l'ONEMA, 1° étape, puis son extension à l'AAMP, aux Parcs nationaux et autres EPA de l'Ecologie, les projets de textes ont été envoyés au Budget et à la Fonction Publique en octobre. Depuis 2007, les personnels attendent... Il faut des délais. Comme sur l'amélioration des carrières des ATE et l'organisation de concours de recrutements au titre 2010 et 2011, l'intersyndicale CGT,FSU, UNSA, Solidaires, attend toujours des propositions de l'administration, engagements mentionnés dans la lettre du ministère du 13 mai 2009. Alors ?

8- Le transfert des Parcs aux conseils généraux s'effectue en deux vagues, 2010 et 2011, sans que les garanties et textes d'application prévus par la loi et rappelés par le secrétariat général ne soient formalisés, au mépris des personnels OPA. Le projet de décret spécifique, transmis le 23 novembre et permettant la MAD de droit commun pour les transferts vers le ministère de la défense, ne correspond pas au cas général de MAD sans limitation de durée prévue par la loi de transfert vers les conseils généraux. Décrets d'intégration et de retraites sont bien indispensables.

Au dernier CTPM, le 7 octobre, le ministre a reconnu les carences et retards en ce domaine. La CGT et deux autres syndicats se sont adressés par motion au ministre pour exiger la convocation de la table ronde entre l'ADF, les ministères et nos trois syndicats. A défaut d'une réponse ce jour, les OPA seront de nouveau dans l'action dans quelques jours. Et déposent un préavis de grève à compter du 14 décembre. Leurs revendications légitimes doivent enfin aboutir. Alors ?

9- Depuis cet été, le recours aux annonces de concessions autoroutières pour financer des investissements de décongestion ou de sécurité routière sur les routes nationales se multiplie, avec leur corollaire de menaces de privatisation de l'exploitation et de péages pour les usagers. De même que nous refusons la piste RGPP de l'éventuel opérateur routier national, autre que les DIR, comme le prédécesseur de la ministre qui affirmait également son opposition à ce projet, nous refusons aussi ces privatisations rampantes non discutées par le Parlement. En matière de viabilité hivernale, les mesures d'économie, du type une seule voie dégagée en priorité sur les 2 x 2 voies, sont inacceptables. Les réductions de crédits d'entretien et d'exploitation réduisent la sécurité des usagers, dégradent les conditions de travail des personnels des DIR et la qualité du réseau national.

Car il y a bien une grave dérive, qui porte également sur le ferroviaire, sur le fluvial et sur le portuaire. Entre les trois modalités, le marché public avec maîtrise d'ouvrage public, la concession, le contrat de partenariat public/ privé, qui va décider? Une note récente non diffusée de Bercy (DGTPE) sur l'impact des investissements exigés pour les infrastructures de transports par le Grenelle, comparés à un scénario dit tendanciel, est très éclairante. Nous citons trois extraits pages 12 et 13. « Le recours au préfinancement privé, facteur de succès des PPP, conduit à renchérir le coût de financement, en raison de la rémunération plus élevé du capital privé que le taux auquel peut se financer la puissance publique ». Et aussi cela s'agissant des concessions, la plupart des investissements ferroviaires et fluviaux « semblent à première vue insuffisamment rentables pour attirer des candidats à la concession ». La CGT en déduit que les investissements routiers par concession ou PPP vont intervenir plus aisément avec des augmentations de trafic justifiant la rentabilité, que les modes alternatifs ferroviaires fluviaux maritimes prévus par le SNIT estimés à 170 milliards d'euros.

A ce sujet, le discours du nouveau secrétaire d'Etat aux transports devant le congrès de la FNTR le 19 novembre est formidable : le décret sur l'extension des 44 tonnes va sortir, renforcement de la compétitivité des marges des entreprises, rediscussion des amplitudes horaires des salariés. Pas un mot sur la pénibilité, silence sur la reconquête affichée des parts modales alternatives au tout routier. Et remerciement appuyé au patronat routier pour sa contribution exemplaire au déblocage de la distribution de carburant contre le droit de grève dans les raffineries. (Et pour justifier le recours aux PPP, cette mention enfin de la note de Bercy p. 13, qui résume le cercle vicieux « la réalisation des premiers projets en contrat de partenariat, en grevant le budget de l'Etat par les loyers d'exploitation, renforcera la contrainte budgétaire dans le futur et incitera à réaliser également les projets ultérieurs en contrat de partenariat ». C'est le ministère de l'économie et des finances qui l'écrit sans le diffuser, pas seulement nous!)

10- De la suppression de l'ingénierie publique, aux Milliards d'euros annoncés par le Grand Emprunt pour le financement des transitions au développement durable de notre société, c'est le grand écart. L'avenir des activités des CETE, l'évolution du réseau scientifique et technique (RST) au sens large, doivent faire débat. Nous refusons l'organisation du RST sur un mode libéral qui met en concurrence ses structures pour répondre aux sollicitations et le glissement, quel qu'en soit le forme, vers des partenariats public-privé. Nous refusons l'abandon des territoires et des collectivités. Nous refusons l'abandon des contrôles, de l'ingénierie et maintenant de l'expertise. D'autant que la reconversion annoncée par l'administration sur les champs du Grenelle de l'Environnement est très timorée, à contrario de l'abandon des champs traditionnels des infrastructures et de l'aménagement. Depuis septembre 2009, le Conseil des Services Scientifiques et Techniques ne s'est pas réuni. Nous n'avons aucun bilan du « plan d'évolution des CETE », de la polarisation des activités et des moyens des CETE (effectifs, ...).

Certes, nous avons de nombreux échanges avec la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI), mais celle-ci n'a aucun pouvoir décisionnel, alors elle nous a mobilisé sur le faux débat du statut des CETE. Sans CETE, pas besoin de statut. Les CETE, échelon opérationnel du RST et de lien avec les territoires, doivent perdurer. Le RST doit-être organisé et structuré avec des têtes techniques de réseau. Les deux demandes de l'USSER au Ministre des 12 juillet 2010 et 20 septembre 2010 doivent déboucher sur une audience. Il faut une décision politique sur l'avenir des CETE et sur l'organisation du RST.

Donc notre intervention comporte dix demandes précises, faites par courriers préalables en général avec d'autres organisations. Au nom des personnels que nous représentons, majoritairement, et du respect de la qualité du dialogue, nous voulons des réponses précises. Et nous n'avons pas traité volontairement dans cette intervention de nos nombreuses demandes sur les questions catégorielles ou de composantes GRH, sur lesquelles nous savons que vous devez nous annoncer une échéance de travail dans quelques jours.



#### FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

#### ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél.: 01 48 18 82 81 – Fax: 01 48 51 62 50 –

E mail : <u>fd.equipement@cgt.fr</u> - Site : <u>www.equipement.cgt.fr</u>

#### **INFO RAPIDE**

#### GROUPE D'ECHANGE SUR LA REFORME DE L'INGENIERIE AEROPORTUAIRE

Cette réunion était sans doute la dernière prévue par l'administration avant le transfert des personnels au M.I.N.D.E.F. (ministère de la Défense) ou au sein du S.N.I.A.

En fait de groupe d'échange, les organisations syndicales ont plutôt eu l'impression de se trouver dans une chambre d'enregistrement.

Après les premières remarques, les organisations syndicales sur les sujets abordés en réunion dont le projet de décret de mise à disposition des O.P.A. qui fait par ailleurs l'objet d'une concertation avec Mme EYSSARTIER D.R.H. du MEDDTL le 9 décembre 2010 (donc non finalisé).

Deux points ont amené le départ des organisations syndicales de cette réunion.

Sur la charte de gestion présentée en séance (et qui ne reprend pas les décisions actées oralement par le ministère à la réunion du 8 juillet 2010) Elle est signée !!! De qui se moque t-on ?

Le protocole M.E.D.D.T.L. 

M.I.N.D.E.F. est en cours de signature sans que nous ayons connaissance de son contenu final.

L'indigence du M.E.D.D.T.L. qui abandonne ses agents. L'arrogance masquée du M.I.N.D.E.F. véritable fossoyeur des personnels et des services du M.E.D.D.T.L. ne fait que renforcer la légitimité de la grève du 14 décembre chez les OPA.

<u>P.S.</u>: Suite à la réunion, les organisations syndicales ont décidé d'adresser à Madame la Ministre, un courrier dénonçant de telles méthodes et demandant une nouvelle réunion le plus rapidement possible. Ce courrier est en cours de finalisation entre les différents signataires.

Montreuil, 8 décembre 2010



#### FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

#### ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail: <u>fd.equipement@cgt.fr</u> - Site: <u>www.equipement.cgt.fr</u>

#### Contribution au débat public sur la RCEA

#### UNION FEDERALE CGT DE LA D.I.R. CENTRE-EST

La D.I.R. Centre-Est (Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est) rattachée au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, est chargée de l'exploitation et de la maîtrise d'œuvre des travaux de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).

Les Syndicats Nationaux des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures (agents d'exploitation), des Personnels Techniques Administratifs et de Service, et des Ouvriers des Parcs et Ateliers, sont réunis au sein d'une Union Fédérale affiliée à la Fédération de l'Equipement.

UF CGT de la DIR-CE Immeuble La Villardière 228, rue Garibaldi 69446 LYON CEDEX 03

Délégué pour la RCEA: Jean GALLET

Tel: 06 08 24 79 42

Site internet CGT de la Fédération de l'Equipement: www.equipement.cgt.fr

Courriel: Cgt.Dirce@i-carre.net

#### La CGT dénonce l'ouverture du réseau routier national à la privatisation.

Après la privatisation des autoroutes, qui est l'illustration exemplaire d'une politique qui sacrifie l'intérêt général au bénéfice de quelques uns, l'Etat orchestre la privatisation des routes nationales.

Depuis le 1er mai 2010 la RN 205 de l'A40 au tunnel du Mont Blanc a été transférée à ATMB.

D'autres projets sont en cours voire déjà concrétisés suite aux derniers débats publics:

L'A63 (ex RN 10) dans les Landes, la RN 154 sur l'axe Dreux/Orléans, la RN 126 entre Castres et Toulouse et aujourd'hui : La Route Centre Europe Atlantique.

Le projet de concession n'apporte pas de valeur ajoutée en terme de sécurité ou de développement de l'économie locale, par rapport au projet d'aménagement d'une route express 2x2 voies à 110 Km/H, initié en 1995, réalisé à plus de 30% et entièrement déclaré d'utilité publique.

Il est inacceptable de soumettre les citoyens à un nouveau débat public pour la seule finalité du recours, préconisé par le Gouvernement, à la concession comme facteur d'accélération de la mise à 2X2 voies.

La mise à 2 fois 2 voies est nécessaire et la CGT ne nie pas l'urgence de faire des travaux routiers mais conteste sur des éléments de fond, la solution d'une concession autoroutière.

#### **Sur l'environnement**

La consommation de carburant et l'émission de gaz à effet de serre (GES) sont bien plus élevées sur une route à 130 Km//H qu'à 110 Km/h.

Volontairement, certaines entreprises de transport limitent déjà à 80 Km/h la vitesse de leur flotte de camions.

Les nuisances sonores sont également plus fortes et nécessiteront encore plus de protection donc un coût exponentiel!

En augmentant les surfaces de chaussée par un profil autoroutier, les nuisances sur la faune et la flore seront d'autant plus fortes.

Les engagements du Grenelle de l'environnement, de ne plus augmenter la capacité autoroutière, conduisent au maintien du projet public actuel de nature à répondre aux besoins de l'économie locale et de l'aménagement équilibré du territoire.

Face à l'objectif de réduction de la consommation des carburants d'origine fossile, et aux impératifs de préservation de la planète, il apparaît inéluctable qu'il faut envisager une autre organisation globale de la société (mode de production, politique industrielle et d'aménagement du territoire..) Notre rapport à la mobilité et aux finalités des modes de déplacement de voyageurs et de marchandises ainsi que de nos moyens de locomotion individuels et collectifs évoluera dans les 20 ans à venir vers une organisation du système de transport plus économe, économiquement, socialement et écologiquement responsables et durables.

A cet égard, avec le projet actuel, le risque environnemental sera largement réduit du fait que l'aménagement porte pour l'essentiel sur un axe existant et qu'il sera sans doute de nature à améliorer le bilan environnemental de cette infrastructure existante en permettant de remédier aux insuffisances qui existent.

#### Sur l'impact général du projet et son coût:

La mise à 2x2 voies de la RCEA sous statut autoroutier à 130 Km/h induit:

- -l'obligation d'une nouvelle DUP,
- -des emprises plus larges pour les rectifications de courbes et les péages,
- -une protection phonique et des dispositifs plus importants de protection de la faune et de flore,
- -une augmentation de la consommation de carburant,
- -un report des trafics locaux et riverains sur le réseau secondaire.

Le dossier présente une estimation de coût supplémentaire de 160 Millions d'€ en passant d'une solution de financement sur fonds publics à une concession d'autoroute.

Il est inadmissible de payer plus cher une infrastructure qui ne fait pas la preuve de sa pertinence économique et environnementale.

Le bilan carbone de ce projet d'autoroute pose question dès lors qu'il ne met pas en perspective une logique de décroissance du trafic de marchandises de transit.

Il y a lieu de penser que dans ces conditions, ce projet d'autoroute concédée sera une ineptie environnementale et économique faisant peser le lourd fardeau de son amortissement sur une longue période à la charge des usagers de ce tronçon de la RCEA.

#### Sur le financement:

L'Etat ne peut se démettre de ses responsabilités dans ce domaine. En effet depuis qu'il a transféré les 2/3 des routes nationales aux départements (20 000 km) il s'est progressivement désengagé du financement de ses projets routiers.

Désormais, pour ce qui concerne le réseau routier national ainsi redéfini depuis 2007 par l'Etat, c'est le levier du financement des plans de développement et de modernisation des routes nationales (PDMI, ayant pris le relai des CPER), qui doit être actionné.

La disponibilité financière en cas de privatisation s'établit à 350 millions (soit 85 millions par an), La CGT propose que l'accélération du projet se fasse dès maintenant, et progressivement sur ce rythme, ce qui permettrait la construction d'une 2 fois 2 voies dans des délais comparables à ceux de la concession.

Il faut recourir aux nouvelles ressources que l'AFITF tirera de la taxe PL dite l'Eco-Redevance, dès 2012. A raison d'une moyenne de 12 cts/Km parcouru par camion, avec le fort trafic de 4000 PL/jour sur 240 Km, elle représente environ 35 millions par an qu'il faut « flécher » vers la sécurisation de la RCEA.

En quoi l'Etat, en tant que propriétaire et gestionnaire du domaine public routier à caractère national, s'exonérerait de sa mission de politique routière et ne déciderait pas de dégager les moyens budgétaires suffisants pour poursuivre l'amélioration de son réseau structurant ?

#### Sur les délais :

L'échéance de 2017, la plus optimiste pour ce type de projet, est restée la même que celle qui a été présentée début 2009 alors que la procédure a déjà pris 8 mois de retard:; retard somme toute « ordinaire » dans ce type de dossier: alors quels moyens « extraordinaires » le maître d'ouvrage entendil déployer pour réaliser le projet dans les délais et rattraper le retard pris ?

Par ailleurs, comme le dossier va rencontrer de nombreuses oppositions présentées lors de l'ouverture du débat, il est fort probable que la DUP et les expropriations prennent plus de temps que prévu.

Présenter la privatisation comme seul recours pour accélérer la construction de cette route est un leurre et une forfaiture.

Une volonté politique marquée comme ce fut le cas de la partie « ouest » de la RCEA suffirait à accélérer la mise à 2X2 voies.

#### Sur la sécurisation de l'itinéraire:

Le projet actuel d'aménagement de la route existante à 2X2 à 110 km/h répond aux exigences de sécurité notamment par la réduction des chocs frontaux entre véhicules et des chocs latéraux habituellement observés, grâce aux équipements de sécurité apportés( glissière centrale et latérale) et aux mesures de limitation de vitesse adaptées aux caractéristiques de la voie.

En ce qui concerne les aires d'arrêt indispensables aux PL compte tenu des obligations de repos, l'Aire de La GUYE ou l'Aire des RASSES seront prochainement ouvertes, il est possible d'aménager rapidement les aires d'arrêt prévues comme à Paray la Monial (Aire de BERBERECHE, les raccordements des bretelles d'accès existent déjà sur la RCEA) ...

La RN 70 va faire l'objet de 3 millions d'euros de travaux de BME très bientôt pour 15 Km d'aménagement partiels, compte tenu des terrains déjà acquis et des ouvrages réalisés, pourquoi ne pas investir dès maintenant pour réaliser la deuxième voie d'ici 2012 ou 2013?

Il est inacceptable de reporter le trafic détourné de l'autoroute à péage, pour des raisons sociales notamment pour ce qui concerne les trajets domicile travail et les déplacements riverains, sur des routes non aménagées ?

#### Sur le coût des péages pour les ménages :

Simplement pour l'exemple, le trafic VL du trajet Macon Cluny, à dominante domicile-travail est fort élevé et chute après Ste Cécile, pourquoi avoir choisi de mettre ici le cout de passage le plus élevé ?

Le prix du péage sur un trajet Mâcon-Villefranche ou Mâcon-Chalon est d'environ 8 cts/Km, l'Etat avance un coût de plus de 7cts/km du fait de la moitié des travaux déjà réalisés, comment expliquer la faiblesse de l'écart? L'expérience de la privatisation des autoroutes montre que l'Etat n'est pas en mesure de réguler l'augmentation des péages.

Comme cela a été dit au paragraphe ci-dessus, en quoi serait –il justifié de faire payer les ménages et les salariés pour l'usage de cette infrastructure, aujourd'hui gratuite, pour se rendre sur les lieux de travail ? et cela pendant une durée longue de concession ?( plusieurs dizaines d'années...)voire au delà....

Plus globalement, la CGT se prononce pour le retour des réseaux autoroutiers privatisés dans le giron de l'Etat pour garantir la maîtrise publique de la propriété et de son utilisation ainsi que du financement de son entretien et exploitation dans le cadre du service public.

#### Sur les familles des agents employés par la DIRCE :

Environ 120 personnes soit autant de familles sont concernées par cette privatisation.

Dans le cas d'une concession autoroutière les emplois publics en place, seraient supprimés ou déplacés, entraînant la fin de leurs statuts de fonctionnaire de l'Etat et engendrant des situations sociales et de travail dégradées pour les agents concernés et leurs familles.

La première expérience du transfert de la RN 205 montre les impasses que le ministère rencontre pour traiter les situations professionnelles et les garanties statutaires et de rémunérations des agents : il aura fallu un commencement de grève de la faim et une intervention de la CGT au plus au niveau de la DIT pour que des solutions soient réellement recherchées.

Cet aspect effacé dans le projet maintient dans la crainte les employés de la DIRCE.

#### **Pour les Transports exceptionnels:**

Le statut de route nationale donne à cet itinéraire de la RCEA la vocation de transit et continuité sur un itinéraire de transport exceptionnel. C'est une des raisons qui ont conduit à conserver la RN 80 dans le réseau routier national structurant.

Qu'en sera t-il demain avec un statut autoroutier des RN 70 et 79 ? pour le transport exceptionnel de catégorie 2 et 3, interdit de circulation sur les autoroutes ?

#### DES SOLUTIONS ALTERNATIVES SONT POSSIBLES

Face à ce constat et à toutes les alternatives possibles sur la nature du projet et de son financement, il convient que le maître d'ouvrage fasse des propositions :

- plus respectueuses des engagements du Grenelle,
- plus sincères en termes de délai,
- plus détaillées sur les coûts,
- avec des solutions alternatives sur le financement intégrant les ressources issues de l'Eco-Redevance dès 2012,
- avec les aménagements indispensables à la sécurité des usagers et des routiers,
- démontrant les équilibres financiers à long terme...

POUR UNE RCEA NON CONCEDEE ET GRATUITE les solutions de financement sur fonds publics doivent l'emporter sur la privatisation



#### FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

#### ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail: fd.equipement@cgt.fr - Site: www.equipement.cgt.fr

#### Réunion Fusion des corps OS/MEDDTL du 1er décembre 2010

Délégation CGT: pour la Fédération (J.M. Rech), l'USSER (D. Brice), le SNPTRI (M.H. Thomas, J. Péan, O. Mougeot, G. Silene), le SNPTAS (D. Horeau), SNIA (J. Chopard), le SNPAM (S. Magri, J.F. Richard, N. Mayer), l'OFICT (F. Tatot).

**Rappel**: L'intégration dans un Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B voulu par la fonction publique est générateur de frustrations pour les agents concernés. Pour le MEDDTL il s'accompagne d'un projet de fusion de corps concernant 13 000 agents.

Ce projet de fusion des corps concerne les TSE, Ctrl-TPE et les Ctrl-AM avec un reclassement dans un corps technique commun. Ce nouveau corps technique fourre-tout serait constitué de trois grades,

- le premier, grade d'accueil pour les Catégories C et les stagiaires du corps en attente de titularisation et les CTRL,
- le second, pour les TSE et les CTRL P,
- le troisième, pour les TSP et TSC et les CTRL D,

#### Cette fusion des corps révèle de nombreux problèmes :

- le maintien des missions, des filières et de la spécificité des métiers, de la reconnaissance de la pénibilité,...
- le projet de reclassement des Contrôleurs dans le NES est complètement inacceptable,
- des Contrôleurs des Affaires Maritimes CAM) intégrés d'office au processus sans aucune réflexion concertée préalable sur leurs spécificités des métiers. Une réunion d'échange bilatérale : syndicats Mer Administration serait prévue avec la DRH avant la fin décembre 2010.

#### Contrôleurs et techniciens « maltraités »:

- Les TSE (1er niveau de grade) seraient reclassés automatiquement dans le 2ème niveau de grade du NES, les CTRL de 1er niveau de grade eux seront reclassés seulement dans le 1er niveau de grade du NES,
- Les TSP (2ème niveau de grade) reclassés automatiquement dans le 3ème niveau de grade du NES alors que les CTRL P (2ème niveau de grade) seront reclassés dans le 2ème niveau de grade du NES,
- Les TSC et CTRL D (3ème niveau de grade) seraient tous les deux reclassés dans le 3ème niveau de grade du NES, (mais dans des conditions différentes),
- Le régime indemnitaire proposé lors de la réunion du 28 septembre 2010 avec l'administration est de **zéro** pour les niveaux 1 et 2 de CTRL et de 51 € par an (PSR) pour le niveau 3, pour les TSE seul le 1er niveau obtient 4 points sur les ISS et 179 € par an sur la PSR,
- La carrière serait étirée avec une perte sèche pour un TSE intégrée de 150 points d'indice,
- La régression indemnitaire et de grade pour les TSC EF pour qui rien n'est prévu dans le NES et rien pour un reclassement dans la catégorie A.

Les TSE des 1er et 2ème niveau de grade obtiendraient un repositionnement a minima dans une grille moins favorable tandis que les contrôleurs n'auraient strictement rien.

#### La CGT propose:

- le reclassement des contrôleurs du 1er grade dans le deuxième grade du Nouvel Espace Statutaire,
- le reclassement des contrôleurs du 2ème grade dans le troisième grade du Nouvel Espace Statutaire,
- un régime indemnitaire revalorisé pour tous (TSE et CTRL)
- le reclassement en catégorie A des TSC EF.

Après une suspension de séance à l'initiative de la CGT et de FO, les travaux ont été interrompus.

#### POUR SORTIR DE L'IMPASSE : UNE SEULE SOLUTION L'INTERVENTION DES PERSONNELS

APRES-MIDI: réunion plénière O.S. et administration.

M. Saffroy relate les propos de M. Tron, Secrétaire d'Etat à la FP, sur un processus généralisée de fusion des corps dans la FP vers 150 à 200 corps dans quelques années. M. Tron fixe comme obligation nouvelle que le bénéfice du NES est conditionné à la fusion (**CHANTAGE**).

#### Pourquoi vendre son âme au diable ?

Si le projet de fusion de corps avait conduit à des avancées significatives sur le plan de la reconnaissance des qualifications, du déroulement de carrière, des rémunérations, et des garanties d'exercice des missions des corps fusionnés, Administration et organisations syndicales auraient eu de quoi débattre et négocier.

#### Des avancées sont-elles possible pour les agents concernés ?

Concernant les corps des TSE, des Contrôleurs des TPE et des CAM (soit 13000 agents environ), de l'aveu même de l'administration, les moyens budgétaires pour conduire la fusion de ces corps et leur intégration sur le NES sont inexistants.

Conséquences : impossible de négocier sur les conditions de reclassement, sur les recrutements, sur le déroulement de carrière ou sur l'indemnitaire... Il n'y a aucun progrès social à attendre pour les agents des corps concernés. De même pour les agents de catégorie C qui ont une vocation à avoir des débouchés vers ces corps fusionnés.

#### Une volonté de fusion technocratique pour masquer les réductions d'effectif

Dans un contexte de RGPP, la fusion en un seul corps des 3 corps existants conduirait immanquablement à des réductions d'effectifs rapides et à des disparitions de missions accompagnant ainsi les restructurations. Ce serait alors autant de compétences techniques publiques au profit du secteur privé...

#### Le NES: 1 pas en avant, 2 pas en arrière!!

Alors même que le pouvoir d'achat des agents de catégorie B fond à vue d'œil et ce depuis plusieurs années sous le coup des insuffisantes revalorisations des grilles indiciaires, de la stagnation (salariale) de la valeur du point d'indice, de la répartition de la pénurie des mesures catégorielles versées sous forme de régime indemnitaire et sous le coup de l'augmentation du poids des contributions sociales et des dépenses obligatoires des ménages (loyer, énergie, assurances et taxes...), le NES allonge le déroulement de carrière. Ce qui revient à ralentir celui-ci en faisant perdre de l'argent aux agents (exemple pris à partir de la situation actuelle des techniciens).

#### Alors, pourquoi discuter si aucune marge de manœuvre n'existe pour négocier?

C'est la question que se sont posées les organisations syndicales suite à une suspension de séance.

La CGT demande que M. Tron réponde vite à ses revendications. Elle interpelle l'administration sur le contexte de la réunion et n'obtenant qu'un aveu d'impuissance de la part du président de séance , elle décide de la quitter.

#### La CGT exige:

- des garanties sur les missions de contrôles exercées par les contrôleurs,
- des améliorations sur le déroulement de carrière, les rémunérations indiciaires et indemnitaires,
- un reclassement sur le NES conforme au niveau de qualification détenu par les agents et au niveau de missions qui leurs sont confiées au sein des filières identifiées (exploitation, mer...),
- le reclassement des agents exerçant des missions de catégorie A dans cette catégorie (emploi fonctionnel notamment).

# Compte rendu SNOPA Réunion ADF-Organisations Syndicales mardi 7 décembre 2010

Montreuil, le 7 décembre 2010

ADF:

KRATTINGER.Y, président de la commission « aménagement du territoire et NTIC » NAMY, président de la commission « statuts » MORAUD: Directeur d e l'ADF.

MONAUD. Directedi d'e l'AD

+ 3 collaborateurs

2 participants par organisation syndicale,

Pour la CGT: BRO.D, BREUIL.C.

Dans le cadre du plan d'action défini lors des journées d'études à Saint Beauzire, la CGT avait interpellé l'ADF sur le projet de décret d'intégration des OPA dans la FPT et notamment sur le report de la table ronde (ADF, MEEDDLT, Ministère de l'intérieur (DGCL) et organisations syndicales) actée le 20 mai 2010 lors de la journée d'action des OPA.

L'ADF a reçu l'intersyndicale OPA, le mardi 7 décembre 2010 à son siège, à Paris.

Rapidement la discussion s'est tournée sur les conditions d'intégration que l'ADF juge trop favorables et qui pour eux risquent de « distordre » les cadres d'emplois de la FPT et de faire des envieux chez les fonctionnaires territoriaux.

Pour JC MORAUD, directeur de l'ADF, l'intégration doit se faire en « comparabilité » avec les cadres de la FPT et si des solutions doivent être trouvées, c'est au cas par cas dans chaque collectivité.

Il précise que l'intégration ne peut se faire sur des postes (à responsabilités) que si la collectivité crée un poste budgétaire. Ceci remet en question l'intégration de droit des OPA, ce qui n'est pas conforme à la loi.

Pour la CGT, la loi doit s'appliquer dans sa globalité : salaire de base + ancienneté servent à définir l'indice et ensuite on détermine le cadre d'emploi en tenant compte du déroulement de carrière.

Pour l'ADF: on définit d'abord le cadre d'emploi en fonction du poste initial de l'agent et par la suite l'indice et si l'indice est supérieur au cadre d'emploi, on peut le baisser et utiliser l'indemnité compensatrice prévue par la loi pour maintenir les salaires.

Pour la CGT, c'est inadmissible car en aucun cas l'indemnité compensatrice (résorbable au fur et à mesure de l'évolution de carrière) ne doit compenser du salaire !

Après un long débat sur fond politique, nous essayons en permanence de recentrer le débat pour trouver des solutions d'intégration qui permettent aux OPA de maintenir leurs droits et de continuer à dérouler une carrière.

Nous demandons pour cela à l'ADF « d'ouvrir la boite à outil » comme l'avait indiqué JC MORAUD, le 20 mai, jour de la manifestation des OPA à Paris.

Pour la CGT des solutions existent pour les 3000 OPA pour qui le choix de l'option pour le statut FPT va dépendre directement des conditions d'intégration.

Il suffit de les explorer :

- Homologie directe dans les cadres d'emplois existants de la FPT.
- Echelons supplémentaires.
- Indices bonifiés...

Y.KRATTINGER après moultes diversions d'ordre politique, conçoit et comprend la colère des OPA devant l'absence des textes et de garanties, il demande que des solutions techniques soient recherchés telles que la possibilité d'échelons supplémentaires.

Il demande aux organisations syndicales de faire parvenir rapidement leurs propositions d'ici la fin de l'année.

Une réunion technique avec l'ADF doit se tenir la première semaine de janvier 2010.

La table ronde se tiendra la semaine du 17 au 21 janvier 2011.

Nous avons pu mesurer la position de principe de l'ADF sur l'intégration des OPA.

Cependant, le plan d'action et la pression des OPA ont permis de débloquer ce dogmatisme et de pouvoir enfin étudier des solutions techniques qui permettent d'intégrer dans de bonnes conditions sans y laisser des plumes en terme de salaire et de déroulement de carrière.

Cette pression permanente nous devons la maintenir, elle passe par la réussite de la journée de grève du 14 décembre 2010.

Nous sommes coincés entre les Collectivités et l'Etat qui se livrent un combat de pouvoir et financier.

Nous ne voulons pas être pris en otages!
Les élus et le Gouvernement doivent respecter leurs engagements et prendre leurs responsabilités!

Ne nous laissons pas faire!

Tous dans l'action le 14 décembre 2010









#### INTERSYNDICALE CORPS ENVIRONNEMENT

#### Compte rendu de la réunion du 8/12/2010

L'intersyndicale a été reçue Mercredi 8 décembre 2010 par le Ministère. MEDDTL (DRH M. SAFFROY et DGALN/DEB M. BRULE, et leurs collaborateurs) et DRH ONCFS, ONEMA, Parc National de France

#### A - L'Administration présente ses propositions sur les :

Modalités de transformation de certains postes de C en B et de B en A ;
 Modifications du contenu des épreuves de concours.

#### 1-Transformation de postes de catégorie B en catégorie A

Les évolutions envisagées s'inscrivent dans l'amélioration fonctionnelle des établissements et seront réalisées dans le cadre des fusions de corps de la catégorie A. Ce projet de fusion concerne les corps d'Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (IAE) et des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat (ITPE) et devrait déboucher, au mieux d'ici 2013.

Dans le cadre de cette fusion, la mise en place d'examen professionnel (permettant l'accès à la catégorie A autrement qu'au choix par promotion) « *pourrait* » être mis en place.

Les propositions concernent la transformation d'une vingtaine de postes de B en A :

- à l'ONCFS :Des postes de coordinateurs « Police », dans chaque DR, seraient créés en postes de catégorie A : soit 8 à 9 postes.
- à l'ONEMA : transformation d'une poste de B en catégorie A par DIR, soit 9 postes ;
- dans les PN : 2 postes de B seraient transformés en A.

#### 2-Transformation de postes de catégorie C en catégorie B

Pour l'ONCFS et l'ONEMA : le Ministère propose d'augmenter le nombre de catégorie B dans les « gros » services départementaux. <u>40 postes par établissement</u> seraient concernés, <u>soit 80 postes au total</u>. Pour les PN : pas de transformation.

Le changement de catégorie s'effectuant après réussite à un examen professionnel (statutaire). Comme précédemment, ces évolutions s'inscrivent dans les projets de fusion de corps menés actuellement par la Fonction Publique, notamment pour les corps de catégorie B. Le Ministère considère que la spécificité des fonctions du corps de TE est telle qu'elle ne le conduit pas à le fusionner avec les corps de Techniciens Equipement, Contrôleurs d'exploitation, Contrôleurs Affaires Maritimes (cette fusion de trois corps MEDDTL devant aboutir début 2012). Mais la fonction publique demanderait que l'amélioration de l'accès des ATE au corps de TE par la voie de l'examen professionnel, ou encore l'application de la grille du Nouvel espace statutaire du B (NES) au corps de TE, soit réalisé mais assujettie à une perspective de fusion interministérielle (avec les corps de techniciens du min Agri par exemple à un horizon post 2013...).

# B- L' Intersyndicale, après cette annonce, rappelle que suite au mouvement social du début d'année, le mandat de l'Administration était de mener plusieurs chantiers sur :

- la requalification des postes ;
- les retards de gestions et les flux de promotion :
- la pénibilité et le service actif ;
- les régimes indemnitaires et l'intégration d'une partie des primes dans le salaire
- Revalorisation des taux actuels pour le travail de nuit et les jours fériés.

Et l'Administration devait relancer le Budget au sujet de la Validation des services pour les agents de l'ONEMA. Nous avons rappelé les documents qui engagent le Ministère : Relevé de décisions de Février 2010, courrier du SG du ministère aux OS du 13 mai 2009.

Nous convenons que les retards de gestion ont été comblés et que le taux des primes des ATE et TE a été égalisé entre établissements. Mais pour le reste, le compte n' y est pas du tout alors que notre plate forme revendicative date du printemps et automne 2009.

S' agissant des reclassements, la proposition de 20 B en A et de 80 C en B est de l' aveu de l' administration la réponse qu' elle fait sur des critères « fonctionnels » sur tout le stock et avec des dates incertaines de réalisation. En réponse à notre question, le ministère assure que l' analyse des fonctions des ATE et TE ne le conduit pas à une meilleure offre!

Concernant les flux de promotions, nous interpellons le Ministère pour savoir s'il a contacté le Ministère de l'Agriculture pour améliorer le flux de TE vers le corps des IAE (actuellement de l'ordre de 1/an) => la réponse est négative mais l'administration estime qu'elle pourrait demander 2 postes/an, sans assurance sur ce flux ···

Concernant l'évolution des taux pro-pro : les taux ont été fixés pour la période 2010 – 2011.

Les promotions au titre de 2011 ont été vues lors de la dernière CAPN. En 2011, ce sont les promotions au titre de 2012 qui seront traitées. Or nous signalons les gros problèmes de fluidité dans les corps et l'absence de déroulement de carrière convenable pour la plupart des ATE et TE, ce qui nécessite une révision urgente des taux pro-pro, avec la sortie d'arrêtés modifiant les taux actuels. Refus de l'administration qui refuse de solliciter maintenant la Fonction Publique/budget et dit que cela sera discuté courant 2011... pour les promos des CAP d'automne 2011au titre 2012.

Sur la pénibilité : nous rappelons l'engagement du Ministère (chaque établissement monte un groupe de travail sur ce thème, et un dossier ATE et TE est constitué et transmis).

L'ONCFS a conduit cette étude, par contre rien n'a été fait à l'ONEMA, ni dans les PN.

Nous rappelons l'urgence de ce dossier : suite à la dernière réforme des retraites, la Fonction Publique examine les corps qui pourront bénéficier de mesures liées à la pénibilité. A notre demande d'une date pour l'envoi du dossier à la FP, l'Administration refuse de s'engager, mais comprend qu'un dossier doit être constitué rapidement. Pour la validation des services à l'ONEMA elle reconnaît également l'urgence d'un décret, mais ne donne pas de délai...

Concernant l'intégration d'une partie des primes dans le salaire, nous essuyons un refus catégorique au motif que cette revendication vaut pour l'ensemble des fonctionnaires!

Concernant les textes sur l'évolution du contenu des concours, après une interruption de séance, l'intersyndicale refuse de traiter ce point, mais signale qu'en prévoyant de baisser le niveau des épreuves, le Ministère ne reconnaît pas la nécessité de requalifier les statuts et carrières des ATE et TE.

A notre demande, le ministère répond qu'il n'y aura pas de concours ATE et TE en 2011 (« les plafonds d'emplois sont atteints dans les établissements »; notons que les derniers concours ont été effectués au titre 2009 avec des prises de postes 2010...).

En conclusion: les propositions faites ne répondent pas à nos revendications et le Ministère ne parle pas le même langage que nous. Nous avons démontré, expliqué, prouvé que les métiers et les missions des ATE et TE ne correspondent plus à leurs statuts et que ces derniers devaient donc évoluer... Le ministère répond par des aménagements fonctionnels pour « gratter » quelques postes de A et de B...Plus ou moins liés à des fusions de corps... L'incompréhension est totale! Sur les volumes de promotion et le déblocage des carrières, le Ministère n'offre pas de concret dans des délais rapides, sur la pénibilité il ne tient pas les délais... Et sur les effectifs, il déclare ne plus recruter par concours pendant au moins deux ans... Un document écrit a été demandé sur ces points.



#### PROJET DE STATUT DES PERSONNELS CONTRACTUELS

Ce projet est maintenant dans sa phase finale.

Vous trouverez dans cet envoi les projets de textes envoyés par le ministère chargé de l'environnement à ceux chargés du Budget et de la Fonction publique, ainsi qu'un tableau schématisant le reclassement prévu et un autre résumant le régime indemnitaire. Si vous êtes concerné par ce projet, vous disposerez donc des éléments vous permettant de déterminer votre situation dans le futur statut si ce projet aboutit, et vous pourrez prendre connaissance des diverses dispositions relatives à l'avancement, à la mobilité, etc.

Les informations contenues ci-joint et ci-dessous sont relatives à l'état actuel de ce projet, qui peut être sujet à des modifications ultérieures.

#### **ORIGINE DU PROJET** :

Le ministère chargé de l'environnement a souhaité d'une part améliorer le statut des personnels contractuels des agences de l'eau, pourtant très récent (2007) et d'autre part l'étendre à d'autres établissements publics dont il a la tutelle. Pour diverses raisons, cette extension a été limitée, au moins dans un premier temps, à l'ONCFS et à l'ONEMA. Le travail préparatoire est maintenant à peu près achevé. La DRH du ministère de tutelle avait annoncé une parution des textes en janvier 2011. Il est peu probable que ce délai soit tenu, mais il est plausible que cette parution intervienne durant le premier semestre de l'année prochaine. Si ce projet aboutit, il y aura donc un statut commun aux six agences de l'eau et à ces deux Offices. Dans cet ensemble, les personnels contractuels de l'ONCFS sont très minoritaires, puisque les six agences de l'eau emploient environ 2600 contractuels. C'est l'une des raisons qui expliquent que les deux points essentiels pour les personnels contractuels de l'ONCFS que sont le reclassement et le régime indemnitaire n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritaient.

#### **CGT-ONCFS**

#### **RECLASSEMENT:**

Le tableau ci-joint schématise le reclassement des personnels contractuels dans les grilles d'accueil, qui seront celles des agences de l'eau. Il y a six catégories d'accueil (V à I bis), et les catégories I, II et III comportent deux niveaux, le second étant plus élevé que le premier. Le reclassement dans une catégorie, et éventuellement dans un niveau, se fait normalement sur l'échelon dont l'indice est égal ou immédiatement supérieur à celui de départ (c'est-à-dire à celui de l'agent dans les grilles de l'ONCFS lorsque ce statut sera applicable).

#### **Personnels ouvriers**:

Nous avons plaidé en faveur d'un reclassement général, au moins de la 1<sup>ère</sup> classe, en catégorie IV, en nous fondant sur le classement réel des ouvriers des agences de l'eau.

Nous n'avons pas été complètement suivis :

les ouvriers de l'ONCFS seront reclassés en catégorie V, à l'exception toutefois de ceux exerçant les fonctions de chef d'équipe ou de gestionnaire de territoire, qui seront nommés en IV.

#### Personnels administratifs:

#### Groupe 3:

Nous avons demandé que les agents des deux premières classes du groupe 3 de la filière administrative soient reclassés en catégorie IV, et ceux de la hors classe en III. Nous faisions valoir pour cela d'une part que la plupart des agents de ce groupe 3 exercent en fait des missions qui sont du niveau de la catégorie B, et d'autre part que notre demande correspondait aux pratiques effectives dans les agences de l'eau.

Les agents de la 2<sup>ème</sup> classe seront reclassés en V, à l'exception de ceux exerçant les fonctions d'assistance administrative auprès d'un cadre supérieur et disposant du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, qui seront nommés dans la catégorie IV.

Ceux de la 1<sup>ère</sup> et de la hors classe seront reclassés en IV, à l'exception toutefois de ceux exerçant depuis au moins 5 ans les fonctions d'assistant d'un cadre dirigeant, qui seront nommés au 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie III.

Nous regrettons qu'au moins la hors classe ne soit pas intégralement reclassée en III. Nous sommes cependant satisfaits de ce que des dispositions particulières prenant en compte une logique fonctionnelle permettent de régler des problèmes de sous-classement, et donnent accès aux catégories IV et III au moins à certains agents de ce groupe 3 administratif. Nous serons vigilants quant à la bonne application de ces dispositions.

#### **CGT-ONCFS**

#### Groupe 2:

Les agents des deux premières classes du groupe 2 de la filière administrative seront reclassés au 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie III. Ceux de la hors classe le seront au second niveau de cette catégorie.

Ceux qui, parmi ces derniers, exercent depuis au moins 5 ans les fonctions de chefs de division seront nommés au 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie I (semble-t-il, parce que la phrase correspondante contient une erreur).

Les agents de ce groupe 2 exerçant depuis au moins 5 ans des fonctions de niveau de chargé d'affaires administratives ou d'adjoint à un chef de division encadrant une équipe, seront nommés dans le 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie II.

Les chefs de division devant être nommés en catégorie I, nous avons demandé que la logique commune soit appliquée, et qu'en conséquence leurs adjoints le soient dans la catégorie immédiatement inférieure, c'est-à-dire la catégorie II. A la suite de quoi nous avons logiquement demandé à ce qu'il en soit de même pour les agents exerçant des fonctions d'un niveau équivalent correspondant à l'emploi type de chargé d'affaires administratives. Nous n'avons obtenu que partiellement satisfaction puisque ce ne sera le cas que de ceux encadrant une équipe.

#### Groupe 1:

Les agents de 2<sup>ème</sup> classe seront reclassés au 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie II. Ceux d'entre eux qui exercent des fonctions d'adjoint à un directeur national et qui disposent d'un diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle seront reclassés au 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie I.

Ceux de la 1<sup>ère</sup> classe seront reclassés au 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie I, et ceux de la hors classe au second niveau de cette catégorie I.

#### Personnels techniques :

Il faut d'abord rappeler que le statut actuel des contractuels de l'ONCFS, datant de 1998, a été organisé de façon à se rapprocher de celui de l'ONF. Les grilles de l'ONC (d'alors) ont été inspirées de celles de l'ONF (mais, horrible détail, les contractuels ONC ne percevaient pas, eux, de rémunérations accessoires). Les conditions de recrutement se sont aussi inspirées de l'ONF: le groupe 2 correspondait aux ingénieurs des travaux, et l'accès par voie externe à ce groupe a été réservé aux ingénieurs forestiers et aux titulaires de certains diplômes universitaires du 3ème cycle (soit Bac + 5), le groupe 1 correspondait aux IGREF, et son accès par voie externe a été réservé aux IGREF et aux docteurs de 3ème cycle (soit Bac + 8). L'accès externe à la catégorie A de la filière technique est donc atypique et extrêmement sélectif, sans cohérence avec les niveaux de rémunération.

#### **CGT-ONCFS**

Ces derniers ont été légèrement améliorés pour le groupe 2 par l'application du protocole Durafour il y a quelques années. Cela n'a pas suffi, loin de là, à régler le problème et a de plus créé une grave anomalie dans l'agencement des grilles de cette catégorie A, qui apparait clairement dans le tableau ci-joint. Cette anomalie n'a pas été traitée à l'ONCFS.

Ces différentes particularités n'ayant été prises en compte initialement par ce projet, celui-ci prévoyait le reclassement des Bac + 5 et d'une partie des Bac + 8 de la filière technique à des niveaux inférieurs à celui auquel devaient être reclassés des Bac + 3...

Nous avons dû signaler et rappeler ces particularités aux DRH de l'ONCFS et du ministère. Cela a finalement été entendu, mais n'a été pris en compte que de façon très incomplète.

Les agents du groupe 2 seront reclassés au 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie I. Au moins ceux de la 1ère classe de ce groupe devraient pourtant être reclassés au second niveau de cette catégorie I.

Les agents de la 2<sup>ème</sup> classe du groupe I seront reclassés au 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie I, à l'exception de ceux recrutés sur concours externe prévu par le statut de 1998 qui seront reclassés au second niveau de cette catégorie. Ceux de la 1<sup>ère</sup> classe de ce groupe 1 seront reclassés au second niveau de la catégorie I.

Les agents de la hors classe du groupe 1 seront reclassés en catégorie I bis.

Pourront également être reclassés dans cette catégorie I bis les autres agents des groupes 1 et 2 exerçant depuis au moins 5 ans les fonctions de directeur national, de chef de CNERA, d'expert de haut niveau ou de délégué régional.

Nous sommes satisfaits de cette disposition. Nous devons cependant signaler avoir été surpris de devoir insister, en interne, pour faire admettre que les experts de haut niveau susceptibles d'en bénéficier n'étaient pas seulement ceux éventuellement placés auprès du Directeur général, puisque ni la fiche métier ONCFS ni la définition de l'emploi type des agences de l'eau correspondantes ne sont aussi restrictives, et troublés d'avoir dû intervenir directement auprès de la DRH du ministère, après que la concertation sur ce projet soit achevée, pour faire supprimer cette restriction, qui était réapparue.

#### **REGIME INDEMNITAIRE:**

Le régime indemnitaire n'a fait l'objet d'aucune réelle concertation. Nous avions envoyé à la DRH du ministère divers documents et argumentaires à ce sujet. Mais celui-ci n'a été abordé en groupe de travail ministériel qu'à notre initiative, et n'a été discuté que d'une façon excessivement brève et partielle. Nous n'avons eu connaissance des projets de décret et d'arrêté indemnitaires que par une diffusion de la DRH du ministère. Nous avons donc dû intervenir directement auprès de celle-ci,

#### **CGT-ONCFS**

après que le processus de « concertation » soit achevé, pour tenter de faire rectifier quelques anomalies.

Le tableau ci-joint récapitule les primes et indemnités qui pourront être perçues par les personnels contractuels de l'ONCFS.

#### Prime de fonction et de résultats :

Cette prime remplacera les primes de rendement, et de technicité.

Elle est constituée de trois parts :

#### Part fixe :

Au taux de 19 % du traitement brut de l'agent, quelque soit sa catégorie et son emploi.

#### Part liée à la fonction :

Exprimée en nombre d'euros par an, son montant dépend de la catégorie et de l'emploi type.

Nous contestons l'échelonnement des montants de cette part pour la catégorie I bis.

Pour ce qui concerne la catégorie I, nous avons signalé à la DRH du ministère une anomalie quant à l'application de cet échelonnement aux personnels de l'ONCFS. Le montant de la part de la PFR liée à la fonction est de 3666 € / an pour certains emplois types, et de 2866 pour les autres. Dans le premier cas se trouve notamment l'emploi type de chef de division. Dans le second cas se trouvent, de fait, notamment les emplois types de chef de projet et d'expert, qui correspondaient initialement, dans le répertoire des métiers de l'ONCFS, à ceux de chef de projet, ingénieur expert et expert. Le niveau de recrutement externe des chefs de divisions de l'ONCFS est Bac + 3. Celui, notamment, des chefs de projets, ingénieurs experts et experts est Bac + 8 ou Bac + 5, et le niveau de leurs fonctions et de leurs responsabilités est bien entendu en rapport avec ce niveau de recrutement. Il y a donc une inversion anormale, en fonction de laquelle nous avons demandé, soit que tous les emplois types de cette catégorie perçoivent le même montant de 3666 € / an, soit à défaut que soient ajoutés les emplois types voulus à ceux devant percevoir ce montant. Le cas des chefs de projet est réglé, nous a-t-on écrit, par une requalification de leur emploi type en responsable d'unité. Pour ce qui concerne les autres cas, notre demande n'a par contre eu pour l'instant ni réponse ni suite, ce qui est anormal.

#### Part liée aux résultats :

Un montant moyen est fixé par catégorie. Les montants individuels sont modulés autour de cette moyenne en fonction des résultats des agents, à l'intérieur d'un intervalle fixé par l'arrêté indemnitaire et dépendant de la catégorie.

#### **CGT-ONCFS**

Notre position sur cette modulation est arrêtée, et nous la défendrons en temps et lieux voulus.

#### Prime de risques:

Les agents commissionnés et assermentés exerçant des missions de police percevront une prime de risques de 10,5%.

Cela correspond à notre demande réitérée. Il faut comprendre que d'une part les contractuels de l'ONCFS sont très minoritaires dans l'ensemble des personnels concernés par ce projet, comme indiqué ci-dessus, et d'autre part la DRH du ministère connaissait excessivement mal l'ONCFS, ses missions et ses spécificités. Nous avons souligné qu'il serait inconcevable que les personnels contractuels de l'ONCFS exerçant les missions de police que nous connaissons ne perçoivent pas une prime de risques particulière, parce qu'il était nécessaire d'attirer l'attention sur cette particularité.

#### Indemnité de sujétion :

Les conditions d'attribution de cette indemnité sont les mêmes que celles prévues par le statut actuel. Conformément à notre demande, le taux est de 14 %, identique à celui de la plupart des ATE et TE.

#### Indemnité de service de nuit:

Les services de nuit effectués par des agents contractuels de l'ONCFS entre 21 h et 6 h seront indemnisés, à raison de 4,81 € / h.

Le projet de décret indemnitaire prévoyait que cette indemnisation ne serait due qu'aux agents commissionnés et assermentés. Cette restriction était tout à fait étrange pour les raisons suivantes.

Les services effectués de nuit par des agents de l'ONCFS sont de deux natures différentes. Certains (la grande majorité si l'on prend en compte l'ensemble des personnels) correspondent à des missions de police visant essentiellement à surveiller et prévenir le braconnage. Ils sont assurés exclusivement par des agents commissionnés et assermentés. Les autres correspondent à des missions de nature technique ou scientifique, consistant par exemple à étudier sur le terrain des animaux nocturnes, à capturer en vue notamment du baguage des oiseaux qui ne peuvent l'être que de nuit, etc. Ils sont assurés indifféremment, et souvent conjointement, par des agents commissionnés et assermentés ou non, fonctionnaires ou contractuels.

Les missions de police de nuit présentent bien entendu plus de risques que les autres. Ce risque particulier est pris en compte par l'indemnité de risques perçue par les agents commissionnés et assermentés. L'indemnité de service de nuit indemnise le fait de devoir travailler la nuit, quelque soit la nature du service effectué. C'est ainsi d'ailleurs que les agents commissionnés et assermentés perçoivent cette indemnité de service de nuit pour des missions de nature technique.

#### **CGT-ONCFS**

Il aurait donc été anormal et choquant que les services de nuit soient indemnisés ou non selon que les agents, les assurant éventuellement conjointement, soient fonctionnaires ou non, ou commissionnés et assermentés ou non.

Nous avons donc demandé la suppression de cette restriction, et elle ne figure plus dans le projet en cours.

#### Indemnité journalière :

Les agents en service le dimanche ou les jours fériés percevront une indemnité journalière de 38,12 € / jour.

C'est une autre nouveauté bienvenue, qui interrompt une distinction qui était, elle aussi, anormale et choquante.

#### <u>Informations complémentaires concernant le régime indemnitaire</u> :

Nous avons demandé le maintien de l'indemnité de logement, due actuellement à certains personnels techniques contractuels. Cette demande n'a pas été suivie d'effet, en raison de ce que cette indemnité serait assise sur des bases controversées. Nous ne ferons pas ici de commentaire sur la sélectivité des controverses à propos des régimes indemnitaires. Mais une solution de moyen terme consisterait à prévoir une disposition transitoire selon laquelle les agents non titulaires percevant une indemnité de logement continueraient à le faire. Dans l'ensemble des agents appelés à être régis par ce statut en projet, les agents concernés constituent une infime minorité, et cette indemnité aurait ainsi été en voie d'extinction. Cette solution n'a pas été retenue pour l'instant, et nous le déplorons.

#### **COMMENTAIRES GENERAUX:**

Ce projet concerne près de 3000 agents d'établissements publics placés sous tutelle du ministère chargé de l'environnement. Les moyens qui y ont été consacrés ne sont absolument pas à la hauteur de l'enjeu. Ce qui est en cause n'est nullement l'investissement individuel des fonctionnaires du ministère en charge de ce dossier, c'est l'importance des moyens humains qu'il a été possible d'y consacrer.

L'extension du statut des personnels contractuels des agences de l'eau à ceux de l'ONCFS et de l'ONEMA concerne donc aussi l'ONEMA. La Direction de l'ONEMA a organisé et assuré une concertation continue avec les représentants du personnel de cet établissement public, qui a pu recevoir, au fur et à mesure de l'avancement du projet, l'information adéquate.

A l'ONCFS, aucune information n'a à ce jour été diffusée par la Direction de l'établissement à l'ensemble des personnels contractuels (pas plus qu'aux autres) sur le contenu de ce projet.

#### **CGT-ONCFS**

L'ordre du jour du Comité technique paritaire de l'ONEMA a bien évidemment comporté un point consacré à ce suiet.

Pas celui de l'ONCFS.

C'est tout à fait extraordinaire!

La concertation sur ce projet à l'ONCFS a été pour le moins minimaliste, et a manqué quelque peu de spontanéité. Un groupe de travail sur le projet en cours a été réuni deux fois. Nous avions exprimé notre satisfaction à l'égard de la concertation engagée lors de la première de ces réunions (en nous abstenant de relever qu'elle n'associait ni les DR, ni les Directions autres que la DRH, ni la Direction générale). Nous l'avons vite regretté, en constatant que lors de la seconde et dernière réunion de ce groupe de travail, où étaient représentées les DR et les autres Directions (mais où la Direction générale était absente), les accords acquis lors de la réunion précédente étaient de nouveau discutés et mis en cause.

La défense des intérêts des personnels contractuels de l'ONCFS, dont nous avons la faiblesse de croire qu'ils sont convergents avec ceux de l'ONCFS et de notre ministère de tutelle, s'est avérée être un exercice excessivement solitaire.

Nous avons notamment relevé l'absence d'implication dans ce dossier de la Direction générale et de ses Directions et Délégations interrégionales. Ces dernières n'ont pas été correctement associées à ce dossier par la DG. Nous avons cependant interpellé à plusieurs reprises à ce sujet plus particulièrement l'une des Directions, qui est le premier « employeur » de personnels contractuels et dans laquelle le dialogue social est à ce jour absolument inexistant, sans effet apparent.



#### **CGT-ONCFS**



#### FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

#### ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail: <u>fd.equipement@cgt.fr</u> - Site: <u>www.equipement.cgt.fr</u>

Montreuil, 2 décembre 2010

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement Hôtel de Roquelaure **Mme la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet** 246 Bd Saint Germain 75007 PARIS

**Objet:** Demande d'audience

Madame la Ministre,

La DGITM vient de convier quatre organisations syndicales à une réunion relative au CQP de VNF, le 13 décembre prochain.

Le 15 novembre passé, nous vous avons adressé, par un courrier commun des fédérations FO, CGT et CFDT une demande d'audience concernant les services de navigation.

Nous ne doutons pas de l'intérêt qu'il y a à rencontrer cette Direction sur ce thème pour autant nous réitérons notre demande d'une rencontre préalable à votre niveau afin de connaitre la volonté du gouvernement sur ce dossier.

Nous ne manquerons pas, par ailleurs, de prévenir par avance ce service qu'il ne nous sera donc pas possible de participer à cette réunion.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en notre haute considération.

Le Secrétaire Général

Jean Marie RECH

Lettre unitaire du 15 novembre : http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3255



#### FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél.: 01 48 18 82 85/82 86 – Fax: 01 48 51 62 50

E-mail: <u>fd.equipement@cgt.fr</u> – Site: www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 8 décembre 2010

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Hôtel de Roquelaure 246, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Objet: Demande d'audience

PJ: Lettre USSER du 12 juillet 2010 - Lettre du 20 septembre 2010 - Pétition « pour le maintien des CETE »

Madame la Ministre,

Par lettres du 12 juillet 2010 et du 20 septembre 2010, l'Union des Syndicats de Services d'Etudes et de Recherche (USSER-CGT) a alerté votre prédécesseur sur la situation des CETE et laboratoires, avec le soutien de 700 agents ayant signé la pétition ci-jointe.

Nous vous rappelons nos principales revendications : un réseau des CETE partagé entre l'État et les Collectivités Locales en dehors de tout rapport marchand, donc un réseau territorialisé et au service de toute la nation ; le maintien des missions dans les champs traditionnels : infrastructures et aménagement ; et le développement dans les champs de la conservation du patrimoine et de l'écologie ; un RST piloté techniquement et pas uniquement régulé par une mise en concurrence des entités le composant ; un maintien des compétences, des capacités d'intervention et d'un haut niveau de formation, y compris dans les activités usuelles du contrôle et de l'ingénierie.

Depuis la circulaire du 15 février 2007 sur l'orientation stratégique du Réseau Scientifique et Technique, les CETE ont connu diverses restructurations.

La création du Centre de Prestations d'Ingénierie Informatique, combattue par la CGT, a amputé début 2010 les CETE de 10% de leur effectif et a initié la polarisation des activités. Une fois les activités informatiques hors champ des CETE, l'administration a mis en œuvre, par une circulaire du 15 juillet 2008, le « plan d'évolution des CETE », afin de répondre notamment à la baisse des effectifs à laquelle la CGT s'oppose. Ce plan prévoyait à la fois de conserver les activités « traditionnelles » et une réorientation sur les champs du Grenelle de l'Environnement. Le non remplacement d'un partant sur deux à la retraite devait se traduire par un abandon de 10% d'activités « traditionnelles » et le redéploiement sur le Grenelle devait impacter 10% supplémentaires d'activités de ce même champ. Cependant, le ministère ne s'est à aucun moment donné les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Grenelle, pour lequel nos services ont une capacité d'intervention.

L'arrêt de l'Ingénierie Publique, notamment au profit des Collectivités Territoriales, a accentué la baisse des effectifs justifiée par le « plan d'évolution des CETE ». Nous avons dès cette annonce, dénoncé les effets de l'abandon de l'Ingénierie Publique. Si, d'une part, nous subissons les suppressions d'effectifs dans les domaines « traditionnels », d'autre part, nous n'observons pas de reconversion d'ampleur vers les domaines du Grenelle de l'Environnement. A ce jour, nous n'avons aucun bilan concernant la mise en œuvre de ce plan. Au passage, nous attirons votre attention sur le fait que depuis le 15 septembre 2009, le Conseil des Services Scientifiques et Techniques (CSST) ne s'est pas réuni. Certes, nous avons rencontré à plusieurs reprises la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI).

Cependant, au cours de toutes ces réunions informelles, nous n'avons jamais eu d'élément d'appréciation, ni aucune réponse à nos revendications, notamment celle consistant à organiser, autrement que par la mise en concurrence de ses établissements et services, le « grand » RST et à donner des perspectives aux CETE et laboratoires.

Ce mutisme ne nous étonne guère dans la mesure où parallèlement l'administration a pris plusieurs initiatives qui isolent et amoindrissent les CETE :

- -Les CETE ont été considérés comme des services déconcentrés en livrant en pâture aux DREAL leurs services supports. La spécificité de fonctionnement des CETE n'a pas été prise en compte par les DREAL. Cette « DREALisation » pénalise et fragilise nos services.
- -Le démantèlement du CERTU par l'ex DGUHC devenue DGALN, le transfert du SETRA à Sourdun et la fusion LCPC-INRETS ont détruit l'organisation en réseau et notamment les têtes de réseaux techniques. Le refus de sécuriser le lien entre le LCPC et les LRPC, lors de la création de l'IFSTAR, illustre notre propos.
- -Les Services de Maîtrise d'Ouvrage des DREAL, initialement chargés de la régulation des missions entre les CETE et les DIR, n'ont jamais répondu à cette nécessité, ce qui conduit à l'isolement des CETE et amplifie les pertes de compétences et de missions.

C'est dans ce climat dégradé que, sans aucune étude préalable et réflexion sur les missions, le projet de conforter le statut des CETE et Laboratoires des Ponts et Chaussées comme Services Déconcentrés adossés aux DREAL a été porté par l'ancien Secrétaire Général, Didier Lallement. Cette décision, annoncée par la DRI, lors de l'entrevue du 7 juillet 2010, a été dénoncée par toutes les organisations syndicales représentatives et présentes, à savoir : CGT, CFDT, FO et UNSA.

La CGT dénonce vivement la création de la filiale LCPC-Experts et de l'Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la mobilité (IDRRIM), ainsi que la signature des accords d'engagement volontaire entre l'Association des Département de France (ADF), le MEDEM, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), l'Union des Syndicats des Industries Routières de France (l'URSIF), sans que les CETE n'en soient acteurs.

L'USSER CGT a décidé, lors de son Bureau National du 30 septembre 2010, de ne plus assister aux réunions de la DRI, estimant que celle-ci n'a aucun mandat politique concernant la satisfaction de nos revendications qui ne peuvent trouver de salut dans une simple évolution statutaire des CETE. Notre syndicat n'a manqué aucune occasion d'interpeller le ministère, comme le 26 novembre 2010, lors de la venue du nouveau Secrétaire Général à Nantes, pour porter nos revendications.

Madame la Ministre, c'est notre troisième demande d'audience en 6 mois. La situation de nos services exige une prise de position, notamment dans le cadre de votre politique de développement du Grenelle de l'Environnement dans un délai de 18 mois, du soutien à l'économie par un appui et une expertise au plus près de leur implantation, de l'assèchement des financements des collectivités sans leur fournir des services techniques comme les nôtres. Une non réponse de votre part sur leur avenir sera vécue avec angoisse par les agents et continuera de nourrir l'inquiétude de nos donneurs d'ordre.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement,

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général de l'USSER,

Le Secrétaire Général Adjoint de la Fédération CGT de

l'Equipement et de l'Environnement,

Philippe Garcia

Nicolas Baille

Copie: Mme. la Directrice du Cabinet du MEDDTL,

M. le Secrétaire Général du MEDDTL,

Mme la Commissaire Générale au Développement Durable,

Mme la Directrice de la Recherche et de l'Innovation.



#### COMMUNIQUE CGT FONCTION PUBLIQUE

## Toutes les raisons de poursuivre les mobilisations.

Dans le cadre de la nouvelle prise de fonction du ministre F BAROIN, la CGT Fonction publique a été reçue le 29 novembre, par ce dernier et G. TRON.

La CGT a rappelé avec force son profond désaccord sur le dossier « retraites » et précisé qu'elle continuera de mobiliser sur le sujet pour revenir sur les reculs imposés par le gouvernement avec le soutien actif du patronat et gagner une réforme de progrès social. Elle compte être active et vigilante dans le cadre des discussions à venir concernant les décrets à paraître sur ce dossier.

Pour notre organisation d'autres points majeurs alimentent notre désaccord : salaires (valeur du point d'indice), emploi public, sources de financement des politiques publiques. Nous demandons à pouvoir négocier sur ces sujets, même si le gouvernement n'est pas dans cette perspective.

D'autres dossiers sont en cours de discussion et doivent donner lieu à des négociations, comme les agents non-titulaires, les droits syndicaux et l'égalité Femmes/Hommes. Sur l'ensemble de ces sujets la CGT entend être force de propositions dans les groupes de travail. La CGT, sur ces points importants, pèsera pour déboucher sur de nouveaux droits pour la Fonction publique et ses agents.

Nous avons insisté sur le départ des agents ayant 15 ans de service et 3 enfants dont les droits de départ anticipé à la retraite va être clos au 31 décembre 2011, perspective qui pose des problèmes de gestions pour les établissements, mais plus encore risque de générer des problèmes d'effectifs et d'organisation dans les services. Cette problématique est encore plus périlleuse dans la Fonction publique hospitalière déjà en pénurie d'effectifs et où le temps de formation des personnels qualifié nécessite des années de scolarité. La CGT demande un prolongement des dates butoirs pour ne pas désorganiser les services.

Les mesures de passage en catégorie A pour les infirmières contre le troc de leur départ à la retraite à 55 ans est pour la CGT un chantage inacceptable. La pénibilité des professionnels doit être reconnue par le maintien de la catégorie active et leur qualification par le passage en cat A.

La CGT a souligné les effets néfastes de la réforme territoriale sur l'égalité du traitement des usagers du service public territorial, ainsi que la nécessité d'une réforme de son financement assise sur la solidarité entre collectivités.

Nous avons rappelé aux ministres les difficultés rencontrées par les agents originaires d'Outre-mer concernant leur droit à congé bonifié, constamment remis en cause dans un nombre croissant d'établissements. La CGT demande un audit national sur l'application de ces droits.

Le ministre souhaite pouvoir avancer sur l'ensemble de ces dossiers, mais nous précise que sur les questions des moyens financiers « il y a peu de grain à moudre », réponse qui, pour notre organisation, démontre la nécessité de la poursuite et de l'amplification des mobilisations de toutes et tous dans les trois versants de la fonction publique, Etat, Hospitalière et Territoriale.

#### Composition du Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

(Journal officiel du 10 décembre 2010)

#### Directrice du cabinet

Mme Marie-Claire Daveu

#### Chef de cabinet

Mme Valérie Cocozza

#### Conseillers auprès de la ministre

M. Jean-Marie Caillaud M. Jérôme Peyrat

#### **Directeurs adjoints**

M. Pascal Berteaud M. Jean-Marie Durand Mme Nadia Bouyer (Dir Cab du secrétaire d'Etat au Logement) M. Michel Aymeric (Dir Cab du secrétaire d'Etat aux Transports)

#### Chef adjoint de cabinet

M. Pierre Bonis

#### **Conseillers**

M. Laurent Amar M. Eric Banel Mme Anne Dorsemaine Mme Emmanuelle Gay M. Philippe Moncourrier (conseiller social) M. Jean-François Pradeau M. Alexandre Valot M. Patrick Vauterin

#### **Conseillers techniques**

M. Antoine Cordier Mme Anne Laurent M. Emmanuel Moreau M. Alexis Rouque M. Arnaud Tomasi